Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 25 janvier 2017

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 décembre 2016, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 décembre 2016, à 8 h 30

10.004 Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 15 décembre 2016, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 décembre 2016, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat de services professionnels

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1160660012

Accorder un contrat à CLEB consultant inc. pour rendre les services professionnels relatifs à l'enveloppe du bâtiment pour le projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 119 052,01 $ - Appel d'offres public 16-15641 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

20.002 Entente

CE *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat* - 1161046001

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal, Maison Espace Pepin et la Boutique-Librairie du MBAM visant l'octroi d'une licence les autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de CODE SOUVENIR MONTRÉAL selon les conditions prescrites - Autoriser la chef d'équipe du Bureau du design au Service du développement économique à signer ces ententes au nom de la Ville de Montréal

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.004 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1165066010

Accorder un soutien financier de 15 000 $ à l'Association d'études canadiennes pour la tenue à Montréal, du 16 au 18 mars 2017, du 19e Congrès national Metropolis, intitulé « Aller de l'avant : migration et mobilité au delà de 2017 » - Approuver un projet de convention à cet effet

20.005 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la culture* - 1161654006

Accorder un soutien financier de 25 000 $ à L'école supérieure de ballet du Québec pour réaliser une étude d'adéquation dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Approuver le projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications* - 1166157008

Autoriser l'utilisation du nom « Équipe de canot à glace des employés d'Espace pour la vie » lors des compétitions de courses de canot à glace réalisées par certains employés d'Espace pour la vie

30.002 Administration - Nomination de membres

CE *Service de la concertation des arrondissements* - 1165086011

Nommer les membres externes du comité de sélection chargés d'évaluer les dossiers de candidature de cuisine de rue conformément aux dispositions du Règlement régissant la cuisine de rue

30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE *Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique* - 1171114001

Accepter une contribution de 4 904 $ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal, de 3 270 $ de la Fondation du Pavillon et jardin japonais et de 1 983 $ de la Fondation du Dr. Wu Yee Sun pour défrayer une partie des coûts de formation et mise à jour des connaissances du personnel spécialisé de la Division horticulture et collections pour l'année 2017 - Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ces revenus additionnels

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.002 Urbanisme - Certificat de conformité

CE *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1166968007

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 720-111 modifiant le Règlement de zonage 720 de la Ville de Beaconsfield

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

40.003 Urbanisme - Certificat de conformité

CE *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1162622008

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement 447-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme, du règlement 448-3 modifiant le Règlement de zonage et du règlement 449-2 modifiant le Règlement de lotissement du Village de Senneville

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 17
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 1

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 décembre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^{e} Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^{e} Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1917

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 décembre 2016, en y retirant les articles 20.034, 20.042, 30.006, 40.001, 40.003, 40.004, 40.038 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1918

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1919

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 1920

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2016 pour l'adoption du budget de la Ville (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 1921

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 pour l'adoption du budget de la Ville (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE16 1922

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

1 - d'autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives, pour une période de 12 mois, à compter du 20 décembre 2016, pour la fourniture des sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Recy Béton inc. (329 415,27 $, taxes incluses), Bauval CMM, division de Bau-Val inc. (221 647,17 $, taxes incluses) et Construction GFL inc. (210 318,28 $, taxes incluses) (CG13 0467);

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1167482001

CE16 1923

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre mois pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux;

2 - d'accorder à Beauregard Environnement ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 654,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15325 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1167157001

CE16 1924

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre pour une durée de 36 mois, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John-Deere des séries « Agricoles » et « Commerciales »;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Centre Agricole JLD inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 112 900,14 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15083 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1161541005

CE16 1925

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Nortrax Québec inc., fournisseur exclusif, pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 24 mois supplémentaires jusqu'au 30 octobre 2021, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, division construction, pour une somme maximale 1 209 546,43 $, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1161541002

CE16 1926

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Comprod inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de dispositifs de radiofréquence, d'antennes banalisées, de câbles et de coupleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 281 182,86 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14954 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1165954009

CE16 1927

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots mentionnés, pour une période de trois ans, les commandes pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 5 505 arbres, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15485 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

Firme	Somme maximale, taxes incluses	Période prévue	Lot
Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée	981 617,89 $	3 ans	1
Urbex Construction inc.	3 440 422,22 $	3 ans	2 et 4
Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée	817 960,78 $	3 ans	3

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1166688018

CE16 1928

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 320 200,77 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1166756003

CE16 1929

Il est

RÉSOLU :

1 - de conclure deux ententes-cadres, pour une période de 24 mois, pour la fourniture d'un service de réparation et d'entretien des suspensions et alignements des camions lourds;

2 - d'accorder à Ressort Idéal ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour les secteurs Est sans SIM et Est SIM, et à St-Laurent Suspensions d'Automobile Canada inc., plus bas soumissionnaire pour le secteur Ouest, les contrats à cette fin, aux prix de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15245 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1166285001

CE16 1930

Il est

RÉSOLU :

1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de soixante mois, pour la collecte, le transport, le traitement, le recyclage et l'élimination des lampes et diverses pièces électriques désuètes, contenant ou risquant de contenir des matières dangereuses ;

2 - d'accorder à Aevitas inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15507 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1163041003

CE16 1931

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire KSB Pumps inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de pièces de rechange pour deux pompes de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 121 359,17 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15575 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1167496001

CE16 1932

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective conclue avec Recyclage Notre-Dame inc. (CE14 0622), pour une période de douze mois à compter du 1er janvier 2017, pour la fourniture de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1167487001

CE16 1933

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de renouvellement de gré à gré entre la Ville et West Safety Services Canada inc. (anciennement Intrado Canada inc.) (fournisseur unique), pour le support et l'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, et pour la fourniture d'équipements informatiques pour le centre d'urgence 9-1-1 et leurs environnements de tests et de formation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 982 756,07 $, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1160206003

CE16 1934

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 266 220,93 $, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1er janvier 2017 au 31 mars 2017;

2 - d'approuver un projet d'addenda no 15 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900, modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 57 647 818,22 $ à 58 914 039,15 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1165035002

CE16 1935

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de résilier l'entente-cadre 846994 conclue avec Power Battery Sales ltd (East Penn Canada) pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour une durée de cinq ans (CG13 0066);

2 - de conclure une entente-cadre pour une durée de 36 mois, avec Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon), pour la fourniture d'accumulateurs pour véhicules et équipements motorisés, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 143 199,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15500 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1161541006

CE16 1936

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 206 209,96 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 726 755,03 $ à 47 932 964,99 $, taxes incluses ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1167435001

CE16 1937

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture sur demande d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (Wi-Fi) ;

2 - d'accorder à IBM Canada ltée, plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15632 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

Description	**Montant estimé (3 ans)**
Lot 1 - Équipements Wi-Fi pour la gestion du réseau	1 984 392,41 $
Lot 2 - Commutateurs qui sont requis afin de transmettre le signal	1 331 666,89 $

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1165954010

CE16 1938

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 3 447 870,30 $, taxes incluses, pour la réfection des serres Louis-Dupire et la construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 045 457,80 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00046-1;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1165991002

CE16 1939

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense de 2 746 999,38 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan, ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 515 613,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214720;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1161009016

CE16 1940

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 2 120 969,33 $, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures, de base et conduit, de mail, d'éclairage incluant le planage et le revêtement bitumineux et la mise aux normes de feux de circulation dans les rues Jean-Talon Est et Boucherville et le boulevard Louis-H. La Fontaine, dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 835 469,33 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 318101;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1167231051

CE16 1941

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Yann Pocreau, artiste en arts visuels, lauréat du concours pour une œuvre au Lieu culturel de proximité et École de cirque de Verdun, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 149 467,50 $, taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;

2 - d'autoriser un virement budgétaire de 10 000 $ en provenance du Service de la culture vers l'arrondissement de Verdun pour la portion assumée par le Bureau d'art public;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1167466001

CE16 1942

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure cinq ententes-cadres de services professionnels pour la fourniture sur demande d'études géotechniques et de caractérisation environnementale requises dans le cadre de la réalisation de projets municipaux des arrondissements et des différents services de la Ville;

2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales, taxes incluses, et les contrats inscrits en regard de chacune d'elles conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14761 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Groupe ABS inc. (Équipe 1) -	Contrat No 1:	779 259,74 $
Les Consultants S.M. inc. -	Contrat No 2:	628 643,06 $
Les Services exp inc. -	Contrat No 3:	548 103,07 $
GHD Consultants Ltée -	Contrat No 4:	445 559,75 $
WSP Canada inc. -	Contrat No 5:	310 064,18 $

3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1166686001

CE16 1943

La conseillère Chantal Rouleau déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Les productions Facile, représentées par Jean-François Gagnon, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la direction artistique de la programmation estivale 2017 du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », pour une somme maximale de 149 467,50 $, taxes incluses, conformément à son offre de service du 15 octobre 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1166299002

CE16 1944

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense de 611 566,67 $, taxes incluses, pour les services professionnels pour la réalisation du projet de requalification de la Tour d'aiguillage Wellington, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels entre la Ville et les firmes Beaupré Michaud et Associés, architectes, Martin Roy et associés inc., ingénieurs en électromécanique, et NCK inc., ingénieurs en structure, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 404 611,67 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15462;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1161335004

CE16 1945

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Radiance Média inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la planification et l'achat de média numérique pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 702 612,23 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15520 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1166756002

CE16 1946

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, La Compagnie Keleny inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les services d'interprétariat judiciaire, pour une somme maximale de 305 632,29 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15518 selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1165928001

CE16 1947

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver les projets d'addenda 1 aux ententes de délégation intervenues entre la Ville et les organismes PME MTL (CG16 0347), soit PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest et d'approuver le projet d'addenda 2 à l'entente de délégation intervenue entre le Ville et PME MTL Ouest-de-l'Île (CG16 0579) selon les termes et conditions y stipulés;

2 - de transmettre une copie de ces addendas au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1165175018

CE16 1948

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les projets de convention de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL en vertu de l'entente de délégation intervenue entre la Ville et ces organismes (CG16 0347), soit PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest et PME MTL Ouest-de-l'Île, selon les termes et conditions y stipulés.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1165175019

CE16 1949

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier de 225 000 $ au Centre de la montagne inc. afin de permettre à cet organisme de réaliser son projet de mise en valeur des tableaux installés dans le chalet du Mont-Royal du parc du Mont-Royal situé dans le site patrimonial du Mont-Royal;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1160504008

CE16 1950

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la réparation des ponts du boulevard Henri-Bourassa/Hymus au-dessus de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 4 895 635,50 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1167000002

CE16 1951

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la réparation du pont de la rue Champ-d'Eau au-dessus de l'autoroute 40, dans les arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard;

2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 3 449 250 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1167000004

CE16 1952

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente entre la Société de transports de Montréal et la Ville concernant la réfection de l'édicule square Cabot à la station Atwater et la contribution additionnelle de la Ville de Montréal à la Société de transports de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1160093003

CE16 1953

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'abroger la résolution CM12 0709;

2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9135-3821 Québec inc., pour fins de régularisation de titres, un terrain d'une superficie de 793,1 mètres carrés, constitué du lot 4 606 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la 56^{e} Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour une somme de 34 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1161368008

CE16 1954

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser le paiement des frais administratifs au montant de 17 900 $, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'une bande de terrain située sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues De Bleury et Atwater, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 515 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2 - d'approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté la Reine du chef du Canada afin de confirmer l'acceptation de l'abandon des droits, titres et intérêts qu'elle pourrait détenir sur le lot 1 515 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de concession;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1166337002

CE16 1955

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la résolution du comité exécutif (CE16 1695) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montrée au plan D-2 Ville Mont-Royal, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, le 5 octobre 2016, sous sa minute 209, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1164435013

CE16 1956

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat Centre-Ville inc., à des fins d'insertion sociale, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2^{e} étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1er février 2017, moyennant un loyer total de 317 088,48 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1164069010

CE16 1957

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à Sida bénévoles - Montréal, des locaux d'une superficie de 307,45 mètres carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 194,89 mètres carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 16 520,10 $, plus les taxes applicables;

2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Sida bénévoles - Montréal, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 307,45 mètres carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 194,89 mètres carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une durée de 2 ans, à compter du 1er janvier 2017, moyennant un loyer total de 13 650 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1164069017

CE16 1958

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, un local d'une superficie de 241,47 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 8 687,10 $, plus les taxes applicables;

2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, à des fins communautaires, un local d'une superficie de 241,47 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1er janvier 2017, moyennant un loyer total de 7 100 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1164069011

CE16 1959

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), des locaux d'une superficie de 597,58 mètres carrés, au 1er et au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 21 466,20 $, plus les taxes applicables;

2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 597,58 mètres carrés, au 1er et au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1er janvier 2017, moyennant un loyer total de 17 600 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1164069012

CE16 1960

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à Coalition sida des sourds du Québec, des locaux d'une superficie de 154,27 mètres carrés, au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 4 523,10 $, plus les taxes applicables;

2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Coalition sida des sourds du Québec, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 154,27 mètres carrés, au 2e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1er janvier 2017, moyennant un loyer total de 4 450 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1164069015

CE16 1961

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Phase 3 Wellington Griffintown inc., à des fins d'une zone de travaux et d'entreposage de matériaux et d'exploitation d'une aire de manoeuvre, d'une superficie d'environ 1 050 mètres carrés, une parcelle de terrain située sur la rue Young, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constituée d'une partie du lot 1 853 592 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 19 mois, à compter du 1er juin 2016, pour une somme totale de 256 490 $, plus les taxes applicables;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1167029004

CE16 1962

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver la prolongation du contrat pour la location de 6 bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période de 6 mois, à compter du 1er décembre 2016, sur le site de l'usine Charles-J. Des Baillets, situés au 8585, boulevard de la Vérendrye, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 42 632,74 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1164565010

CE16 1963

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal cède son rang hypothécaire qu'elle détient en vertu d'un acte publié le 22 décembre 2011, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 18 746 107, au bénéfice de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, concernant les lots 4 736 717, 4 736 721, 4 736 723 et 4 736 724 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro civique 2, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1164501002

CE16 1964

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 72 257 $ aux 10 organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2017 de l'Entente 2016-2017 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;

Projet	Organisme	Contribution financière	% Soutien Ville/Budget total des projets	Premier versement	Deuxième versement
Créons par la danse et la photo	Événements Prima Danse	10 000$	55%	7 500$	2 500$
Mon Beat	GCC La Violence	4 885$	52%	3 665$	1 220$
Dans ma caméra	Opération Jeunesse – Ville-Émard/Côte-Saint-Paul (Maison des jeunes RadoActif)	3 127$	51%	2 347$	780$
Mots et images	Centre culturel Georges-Vanier	6 045$	75%	4535$	1510$
aRT21 Mural	Regroupement pour la trisomie 21 (RT21)	8 000$	72%	6 000$	2 000$
Métissage urbain	Exeko	12 000$	36%	9000$	3000$
Jonglerie collective	Cirque Hors Piste	10 000$	66%	7 500$	2 500$
L'art furtif	Centre Innovation Jeunes – Direction Chrétienne	4 500$	75%	3 375$	1 125$
L'atelier de mosaïque	SODER – Tandem Rosemont	3 000$	75%	2 250$	750$
Création de courts-métrages et blogue sur des thématiques liées à la sexualité chez les ados	L'Hôte Maison	10 700$	48%	8 025$	2 675$
Total		**72 257$**	**N/A**	**54 197$**	**18 060$**

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1167165005

CE16 1965

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal un soutien financier de 140 000 $, afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2016-2017;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4 - d'approuver un projet d'addenda no 1 à la convention intervenue entre la Ville et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. (CG15 0396) relative à la réalisation de l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et à la gestion de la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1165175017

CE16 1966

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 165 800 $ aux 13 organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de partenariat Culture et Communauté 2016 de l'Entente MCC/Ville 2016-2017;

Organismes	**Montants**
Association des écrivaines et écrivains québécois pour la jeunesse	9 300 $
Association des libraires du Québec	13 000 $
Danse Imédia O.S.B.L.	13 000 $
Espace Libre	16 000 $
La marche du crabe	14 300 $
Le Moulin à musique	8 000 $
Les Productions Funambules Médias	18 000 $
Montréal Danse	14 700 $
Opéra de Montréal	10 000 $
Productions Quitte ou Double	17 000 $
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	18 000 $
Théâtre I.N.K.	7 500 $
Usine C	7 000 $
TOTAL	**165 800 $**

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1164407002

CE16 1967

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier de 99 700 $ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente MCC/Ville 2016-2017;

Programme montréalais d'action culturelle 2017

Organisme	**Subvention**
Corporation Wapikoni mobile / phase III de III	12 000 $
Oboro Goboro / phase II de II	14 700 $
OPTICA, centre d'art contemporain / phase II de III	12 000 $
TOTAL Programme montréalais d'action culturelle	**38 700 $**

Programme de partenariat Culture et Communauté 2017

Organisme	**Subvention**
Centre Turbine / phase II de II	15 000 $
Danse Carpe Diem - Emmanuel Jouthe / phase II de III	15 000 $
Galerie B-312 / phase II de III	13 000 $
Missions Exeko / phase III de III	18 000 $
TOTAL :	**61 000 $**

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1164407003

CE16 1968

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet d'avenant modifiant la convention de soutien financier non récurrent de 56 750 $, à la SDC Pignons rue Saint-Denis, accordée dans le cadre du PR@M - Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 juillet 2017;

2- d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer ladite convention pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1161179017

CE16 1969

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier de 150 000 $, dont 50 000 $ en soutien technique, à l'Université de Sherbrooke afin de participer à la Chaire de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur le développement des bétons fluides à rhéologie adaptée (BFRA), réparti sur une période de 5 ans;

2- d'approuver un projet d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1163855004

CE16 1970

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 60 000 $ à l'Association québécoise du loisir municipal, pour la réalisation d'un guide et d'un programme de formation pour l'aménagement et l'entretien de terrains de balle et de terrains synthétiques;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1164815007

CE16 1971

Il est

RÉSOLU :

1- d'accepter, en vertu de l'article 33 de la *Charte de la Ville de Montréal*, un don de plants ainsi que des matériaux de culture de monsieur Guy Laliberté pour le Jardin botanique de Montréal, d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 16 090 $;

2- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts à monsieur Guy Laliberté, au montant de 16 090 $, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1162912003

CE16 1972

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accepter la prise en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) des activités d'entretien de la maison du citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour un montant annuel de 228 901 $ et pour l'année en cours et d'autoriser, pour l'année en cours, une dépense de 133 526 $, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*;

2 - d'autoriser un virement budgétaire de 133 526 $ de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles vers le SGPI;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1161020001

CE16 1973

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1160615005

CE16 1974

Vu la résolution CA16 090326 du conseil d'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville en date du 14 novembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc du nouveau centre de traumatologie de l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal incluant l'agrandissement de la chaufferie.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1160219003

CE16 1975

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

1 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :
i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1166407002

CE16 1976

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

1 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :
i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1166407003

CE16 1977

Il est

RÉSOLU :

de demander l'autorisation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), conformément à l'article 21.19 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, de poursuivre un sous-contrat en cours d'exécution avec l'entreprise D.G. Électrique/9168-7590 Québec inc., lequel vise l'électricité de la phase 2 des travaux de réfection de la caserne 63 située au 530, boulevard Bouchard, dans la Cité de Dorval, dans le cadre du contrat accordé à Axiome Construction inc. (CG15 0690).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1165350008

CE16 1978

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser le paiement d'une cotisation de 22 000 $, pour l'année 2016, à même le budget de fonctionnement, à la Fondation du Centre-Jacques Cartier, à titre de membre de l'Association du Centre Jacques-Cartier;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1167412002

CE16 1979

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer les personnes suivantes au Comité Jacques-Viger :

1- de nommer Mme Sophie Beaudoin, architecte paysagiste, à titre de deuxième vice-présidente, pour une durée de 3 ans;

2- de nommer Mme Isabelle Giasson, architecte paysagiste et designer urbain, à titre de membre, pour un premier mandat de trois 3 ans;

3- de nommer M. Patrick Marmen, chercheur et conseiller professionnel à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM), à titre de membre, pour un premier mandat de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1160132009

CE16 1980

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer les personnes suivantes au Conseil jeunesse de Montréal :

- M. François Marquette, à titre de président, pour un mandat de 1 an, soit jusqu'en décembre 2017;
- Mme Amina Janssen, à titre de vice-présidente, pour un mandat de 1 an, soit jusqu'en décembre 2017;
- M. Rami Habib, à titre de membre, pour un mandat de 3 ans, se terminant en décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1167181007

CE16 1981

Il est

RÉSOLU :

de renouveler le mandat des représentants de la Ville et de nommer le membre indépendant au sein des différentes commissions et comité ci-après désignés :

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat, qui est venu à échéance le 20 août 2016, de Mme Anne P. Bergeron, Chef de division - Avantages sociaux au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;

Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :

- nommer M. André Pelletier, Actuaire, à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de 1 an;

Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle :

- renouveler le mandat, qui est venu à échéance le 20 août 2016, de M. Denis Chalut, Conseiller principal au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1166335005

CE16 1982

Il est

RÉSOLU :

de recommander au gouvernement du Québec de nommer deux représentants de la Ville de Montréal, l'un provenant des bibliothèques des arrondissements et l'autre, des secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville, au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) soit, Mmes Nicole Ollivier, directrice culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Verdun et Isabel Assunçao, directrice culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, en vertu de l'article 4.1 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*

Adopté à l'unanimité.

30.012 1161213007

CE16 1983

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver la 9^{e} partie de la programmation d'événements publics 2016;

2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1160679023

CE16 1984

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 341 882,86 $, taxes incluses, en remboursement à la Ville de Pointe-Claire du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 250 mm de diamètre sur l'avenue Tecumseh, entre l'Avenue Labrosse et le boulevard Brunswick, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1166217001

CE16 1985

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la transaction signée en date du 1er novembre 2016 par Dagenais Gagnier Biron pour la Ville de Montréal, le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP 301, M. Alain Bellemare et M. Wang-Anna Desanges sur les griefs syndicaux 16-1088, 16-1089, 16-1186 et 16-1226 relatifs aux mesures administratives et disciplinaires imposées et au grief patronal 2016-04 relatif à la réclamation en dommages-intérêts à la suite du sinistre survenu au cours de la fin de semaine du 12 au 15 février 2016 dans l'édifice sis au 85, rue Notre-Dame Est, et autoriser son exécution en ses termes.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1160044005

CE16 1986

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense estimée à 2 210,81 $ relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, du 9 au 12 décembre 2016, afin de participer à la Conférence des Nations Unies sur la Biodiversité - COP 13, à Cancun (Mexique);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1160090003

CE16 1987

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin et au nord-est de la 56e Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1164396015

CE16 1988

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48e Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1164386006

CE16 1989

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer les travaux de protection des immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1160390008

CE16 1990

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1165929005

CE16 1991

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1163690005

CE16 1992

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 $ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1163962002

CE16 1993

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 $ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1163962003

CE16 1994

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 $ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1163962004

CE16 1995

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 $ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental St-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1160504011

CE16 1996

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2017 » afin de déléguer au trésorier et directeur du Service des finances ainsi qu'au directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint :

- le pouvoir d'approuver des offres d'emprunt d'un montant maximal de 1 100 000 000 $ CA d'ici le 31 décembre 2017 à condition que l'écart entre le taux des obligations du gouvernement du Québec et celles de la Ville de Montréal de même échéance ne dépasse pas 100 points de base (1,00%) et sous réserve des approbations ministérielles requises ;
- le pouvoir d'autoriser une dépense nécessaire ou utile aux fins de donner plein effet au présent règlement.

Le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint devra transmettre au comité exécutif les rapports prévus sur l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du présent règlement. Le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint du Service des finances devra, pour chaque offre d'emprunt approuvée en vertu de la présente délégation, obtenir, par résolution du comité exécutif, l'approbation des documents relatifs à la clôture de la transaction d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1161629006

Règlement RCE 16-004

CE16 1997

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1163690002

CE16 1998

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1163690001

CE16 1999

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 $ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1163690004

CE16 2000

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000 $ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du Bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1160776001

CE16 2001

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 $ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1163334023

CE16 2002

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 $ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1163334024

CE16 2003

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 $ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1163334025

CE16 2004

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 $ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.021 1167102004

CE16 2005

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 $ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place l'Acadie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.022 1163690006

CE16 2006

Vu la résolution CA16 250566 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 8 novembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.023 1167199014

CE16 2007

Vu la résolution CA16 16 0396 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 7 novembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la catégorie d'affectation au sol et la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 5 331 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.024 1154328014

CE16 2008

Vu la résolution CA16 170319 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 7 novembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-01, s'appliquant au terrain situé aux 2615 à 2865, avenue Van Horne - lots 2 173 811 et 2 173 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

40.025 1160415002

CE16 2009

Vu la résolution CA16 17036 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 7 novembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » et la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » visant à autoriser l'affectation « Secteur d'activités diversifiées » et de permettre une densité moindre sur la propriété voisine (6875, boulevard Décarie) afin de favoriser le prolongement de l'avenue Trans Island, et ce, en vue d'un nouveau développement cohérent sur l'ancien site industriel Armstrong.

Adopté à l'unanimité.

40.026 1160415003

CE16 2010

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Jovette-Marchessault » le parc public connu par l'appellation usuelle « P.A.Q. Ontario n° 19 » constitué du lot 1 567 519 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Plessis, entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Logan, et « parc des Bourragans » le parc public connu par l'appellation usuelle « parc P.A.Q. Ontario n° 27 » constitué du lot 1 567 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Alexandre-DeSève, entre les rues Logan et La Fontaine, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.027 1164521004

CE16 2011

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer le prolongement du boulevard Alfred-Nobel au sud de la rue Alexander-Fleming, constitué des lots 5 647 207, 5 058 693, 5 291 725, 5 291 727 et d'une partie du lot numéro 5 291 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que la rue Grace-Hopper, rattachée au boulevard Alfred-Nobel et constituée d'une partie du lot numéro 5 291 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

40.028 1154521008

CE16 2012

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer le prolongement de la rue Jean-Gascon constitué des lots 5 282 501 et 5 791 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et le prolongement de la rue des Outardes constitué du lot 5 282 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

40.029 1164521020

CE16 2013

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer le prolongement de la rue Goulet situé au nord de la rue Ontario Est et constitué des lots numéros 1 567 999, 5 013 080, 5 013 081 et 5 013 082 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.030 1154521009

CE16 2014

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « maison de la culture Claude-Léveillée » la nouvelle maison de la culture située au 911, rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.031 1164521016

CE16 2015

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer rue Séverin-Lachapelle la nouvelle rue constituée du lot 5 210 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et aménagée entre les rues Lacasse et Beaudoin, au nord-ouest de la rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.032 1164521018

CE16 2016

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « Tour-d'Aiguillage-Wellington » le bâtiment situé au 1230, rue Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.033 1164521015

CE16 2017

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer les prolongements du boulevard De La Vérendrye, de la rue Gladstone et de la rue Pitt, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.034 1164521006

CE16 2018

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Palomino-Brind'Amour » le parc actuellement connu par l'appellation usuelle de parc Villeneuve et correspondant au lot 5 198 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.035 1164521017

CE16 2019

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue Jacqueline-Sicotte » la nouvelle rue qui sera aménagée entre les rues Bourdeau et Bouvier, au nord-est du boulevard Shevchenko, et constituée du lot 5 908 447 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que « parc Leta-Graydon » le parc situé à l'angle des rues Bouvier et Jacqueline-Sicotte et constitué des lots 5 749 208 et 5 749 211 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

40.036 1164521014

CE16 2020

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « bibliothèque Jacqueline-De Repentigny » la bibliothèque à l'intérieur du Centre culturel de Verdun, situé au 5955, rue Bannantyne, dans l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

40.037 1164521023

CE16 2021

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 - Collectivité montréalaise ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1167507001

Levée de la séance à 11 h 26

70.001

Les résolutions CE16 1917 à CE16 2021 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Pierre Desrochers	Yves Saindon
Président du comité exécutif	Greffier de la Ville

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 14 décembre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^{e} Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^{e} Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 2022

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 décembre 2016, en y retirant l'article 20.007 et en y ajoutant l'article 20.029.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 2023

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 2024

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 2025

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 2026

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 9 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE16 2027

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE16 2028

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE16 2029

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE16 2030

Il est

RÉSOLU :

d’approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 30 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE16 2031

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.010

CE16 2032

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9081-0060 Québec inc. (Fourgons Élite), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de deux châssis de camion à cabine basculante avec boîte fermée en aluminium de 14 pieds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 204 195,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15439 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1164922004

CE16 2033

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder un contrat à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture des éléments de protection de la piste dans le centre-ville de Montréal en 2017, dans le cadre de la présentation de la Formule E, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 7 525 502,02 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-029;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1165288010

CE16 2034

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements indiqués, pour une période de 35 ou 43 mois, les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15252 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Ordures ménagères, CRD, matières compostables				
Services Ricovas Inc.	Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1-04-2017	43	1 367 062 $
Services Ricovas Inc.	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1-12-2017	35	3 497 601 $
Services Ricovas Inc.	Pierrefonds-Roxboro	1-04-2017	43	5 956 672 $
Services environnementaux Richelieu	Sud-Ouest	1-04-2017	43	4 250 374 $
Matières recyclables				
Derichebourg Canada Environnement	Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1-04-2017	43	1 065 799 $
Derichebourg Canada Environnement	Sud-Ouest	1-04-2017	43	1 693 024 $
RCI environnement division WM Québec Inc.	Pierrefonds-Roxboro	1-04-2017	43	3 519432 $
N.B. : Tous les contrats se terminent le 31 octobre 2020				**21 349 964 $**

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1160695004

CE16 2035

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder un contrat à Entreprise Techline inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le montage et le démontage de la piste dans le centre-ville de Montréal afin de rencontrer les exigences quant au tracé et à la sécurité de la Fédération Internationale Automobile (FIA), dans le cadre de la Formule E, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 8 966 755,95 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-030;

3 - d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2017 de 630 610 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;

4 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 653 306 $ pour 2018, 676 457 $ pour 2019, 700 070 $ pour 2020, 724 156 $ pour 2021 et 748 724 $ pour 2022;

5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1165288011

CE16 2036

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense de 395 732,45 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'une aire de restauration au Stade de soccer de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 376 888,05 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5878 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1161670004

CE16 2037

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 764 296,31 $, taxes incluses, pour la réalisation d'une œuvre d'art, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel la Société des archives affectives, société en nom collectif (S.E.N.C.) et Mme Nadia Myre, lauréates du concours pour concevoir et réaliser de l'oeuvre d'art public intitulée « L'étreinte des temps » à être intégrée au parc situé sur le sommet d'Outremont, s'engagent à fournir à la Ville de Montréal les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 546 131,25 $, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1160504007

CE16 2038

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 22 667 039,99 $, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et 1200 mm dans les rues Léonard-de-Vinci, Bélanger et la 16e Avenue, entre les rues Crémazie et Beaubien, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rosemont–La Petite-Patrie;

3 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 384 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10118;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1167014001

CE16 2039

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 7 070 948,30 $, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 862 101,73 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6855;

4 - d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 $ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à compter de l'exercice 2018, pour les frais d'entretien des nouvelles structures;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1166316021

CE16 2040

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver un projet de convention par lequel RHEA Québec inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour faire l'évaluation de l'état de la sécurité des environnements informatiques et de communications du Service de l'eau, définir une architecture de sécurité et produire un plan directeur sectoriel de sécurité pour les technologies supportant la production, la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées dans les usines, pour une somme maximale de 194 882,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15530 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1160019001

CE16 2041

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 $, taxes incluses, pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier;

2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Réseau C.A. inc. - Leading boards inc. (CG16 0350), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 853,18 $ à 453 340,68 $, taxes incluses ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1167438003

CE16 2042

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05), pour une somme maximale de 1 160 746,21 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1167000007

CE16 2043

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 7 461 814,27 $, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets relativement au programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) - Phase 3, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 106 489,78 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 16-15016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1167443001

CE16 2044

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT), un projet de convention par lequel Les services exp inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville et à l'AMT les services professionnels requis pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70 % du projet intégré SRB Pie-IX sur les tronçons de Montréal et de Laval, pour une somme maximale de 424 963,01 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15559 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 76 485,12 $, taxes incluses, pour la contribution de la Ville de Montréal (30 %) à ce mandat, sachant que le reste des coûts (70 %) sera assumé par l'Agence métropolitaine de transport;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167310004

CE16 2045

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'Ile Ste-Hélène.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1162675003

CE16 2046

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet d'addenda N^{o} 1 modifiant l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal (CG13 0407);

2 - d'approuver la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018;

3 - d'accorder un soutien financier de 3 917 600 $ pour l'année 2017 au Bureau du taxi de Montréal;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1163570005

CE16 2047

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

6 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

7 - d'approuver un projet de promesse de vente par lequel 176061 Canada inc. s'engage à vendre à la Ville de Montréal, le lot 2 248 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 299,9 mètres carrés, situé du côté nord-est de l'avenue Querbes, à l'angle de la rue Beaumont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 4 250 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse de vente.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1164962005

CE16 2048

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;

2 - d'approuver un projet d'offre de vente et d'achat (promesse de vente et d'achat bilatérale) par laquelle les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph offrent de vendre à la Ville de Montréal, laquelle accepte d'acheter, à des fins municipales, l'immeuble avec bâtiment dessus érigé situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, constitué du lot 1 349 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que du lot 3 899 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur l'avenue Duluth Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 14 550 000 $, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'offre de vente et d'achat;

3 - d'approuver une dépense de 100 000 $ à titre de dépôt, par chèque, traite bancaire ou virement bancaire fait à l'ordre ou au nom de Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie;

4 - d'approuver un projet de contrat de services professionnels à intervenir entre Me Yves Chassé, agissant à titre d'associé de l'étude Fasken, Martineau, DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie, et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, et établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1164315002

CE16 2049

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année à compter du 1er janvier 2017, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, moyennant une recette totale de 42 879,96 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1165323004

CE16 2050

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 546 pieds carrés, au Stade de soccer de Montréal, pour une période de 26 mois, débutant le 1er avril 2017, pour un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles du locataire;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1167029003

CE16 2051

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu qu'il est de considération essentielle pour le locateur, sans laquelle il n'aurait pas contracté ce bail, que la Société québécoise des infrastructures (la « SQI ») ou tout cessionnaire ou ayant droit de celle-ci loue des espaces dans l'édifice.

Attendu que si la SQI exerce son option de retrait ou entreprend d'annuler son offre de location, la présente recommandation est conditionnelle à ce que le locateur décide de réaliser la construction de l'édifice. Si le locateur décide de ne pas réaliser la construction de l'édifice, dans ce cas, le présent bail sera ipso facto nul et non avenu, sans recours de quelque nature de part et d'autre.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;

2 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Gestion Saint-Laurent Angus inc. pour une période de 6 ans et 9 mois, à compter du 1er avril 2019 des espaces d'une superficie d'environ 3 188 mètres carrés, situés au 1er étage de l'immeuble sis à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, à des fins culturelles, pour un loyer total de 13 187 038,68 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 12 041 524 $, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2019 à 2025;

4 - d'autoriser une dépense de 6 079 782,34 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Gestion Saint-Laurent Angus inc;

5 - d'autoriser une dépense de 344 925 $, taxes incluses, en incidence;

6 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1164069004

CE16 2052

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de faire un don de cent cinquante mille dollars (150 000 $) à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2016;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1162988002

CE16 2053

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder un soutien financier de 68 710 $, pour l'année 2017-2018, à Jeunesse au soleil pour la réalisation du projet « Programme d'aide à l'enfance » à même le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports prévu pour la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1167392004

CE16 2054

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI − Gouvernements locaux pour le développement durable (ICLEI − Local Governments for Sustainability) et de verser une contribution de 722 500 euros (1 031 721 $ CAN) à ICLEI pour leur permettre d'exercer leurs responsabilités dans le cadre de l'organisation de cet événement, conformément à la convention, et d'autoriser les versements comme suit :
   - de 345 000 euros (492 656$ CAN) en 2016;
   - de 75 000 euros (107 099 $ CAN) et un second de 100 000 euros (142 799 $ CAN) en 2017;
   - de 162 500 euros (232 048 $ CAN) et un second de 40 000 euros (57 119 $ CAN) en 2018;

2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable pour un montant de 289 167 $ pour l'année 2018;

3 - d'autoriser le maire de Montréal à signer cette convention pour et au nom de la Ville;

4 - de mandater le Bureau du développement durable pour la création d'un comité interne de mise en œuvre et d'un comité de contenu et d'y déléguer des représentants des services identifiés au présent sommaire décisionnel;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1164864001

CE16 2055

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 14 500 $ au Comité des commerçants et riverains de la rue Jarry Est afin de mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M - Artère en chantier;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1161179019

CE16 2056

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier de 500 000 $ à Montréal International, pour l'année 2016, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1164834004

CE16 2057

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 $ par année pendant trois ans pour un total de 150 000 $ à *KHEOPS - Consortium international de recherche sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure* afin de soutenir la recherche sur la gouvernance et la gestion des grands projets d'infrastructure pour les années 2016, 2017 et 2018;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, pour une période se terminant le 31 mars 2019;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1167312002

CE16 2058

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver, conformément à la loi, deux projets de convention de services de gré à gré par lesquels Services Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 $, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer lesdits projets de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1165954007

CE16 2059

Il est

RÉSOLU :

d'entériner l'entente de non-divulgation de la Ville de Montréal en faveur de Bell-Canada dans le cadre des négociations en cours avec cette entreprise concernant le partage des coûts et des responsabilités lors des interventions de cette dernière dans le domaine public.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1165322003

CE16 2060

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total de 70,4 M$ à 73,4 M$.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1166807001

CE16 2061

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et à combiner des travaux de maintien d'actifs complémentaires au Programme d'aménagement et de mise en valeur (PAMV) sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M$;

2 - de permettre à la Société du parc Jean-Drapeau de conclure un contrat supérieur à 2,0 M$ permettant de modifier le contrat en ingénierie octroyé le 25 février 2016 à la firme WSP Canada inc.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1166943002

CE16 2062

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants jusqu'au 31 décembre 2018, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* :

1 - les activités d'opération suivantes, relatives aux lieux d'élimination de la neige, liées au réseau de voirie locale:
   - opérations d'élimination de la neige;
   - travaux de préparation des lieux d'élimination de la neige avant l'hiver ou entre les chargements de neige;
   - travaux de nettoyage des lieux d'élimination de la neige à la fin de l'hiver;
   - surveillance des lieux d'élimination de la neige;
   - application des tarifs d'utilisation des lieux d'élimination de la neige;

2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles;

3 - les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;

4 - les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale qui respectent l'un des paramètres suivants:
   - ouvrage composé d'éléments dits structuraux;
      - pont, passerelle ou tunnel dont la longueur du tablier (distance comprise entre les extrémités du tablier ou entre les faces intérieures des garde-grèves des culées) est de 4,5 mètres ou plus;
      - mur de soutènement et écran antibruit dont la hauteur moyenne, mesurée à partir du dessus du terrain naturel sans inclure les dispositifs de retenue, est de 1,5 mètre ou plus et dont la superficie est de 50 mètres carrés ou plus;
      - ponceau dont l'ouverture, mesurée perpendiculairement aux parois, est de 4,5 mètres ou plus. Dans le cas où il y a plusieurs cellules côte à côte, il faut considérer la somme de leurs ouvertures. Les cellules doivent évidemment se trouver sur le même cours d'eau, et la distance entre chacune d'elles doit être inférieure ou égale au diamètre de la cellule la plus importante;
      - quai à neige composé d'un tablier dont la longueur hors-tout est de 4,5 mètres ou plus et la hauteur moyenne mesurée à partir du terrain naturel est de 1,5 mètre ou plus;

5 - le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, par distributeur ou par borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;

6 - l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1165086008

CE16 2063

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe à la mise en œuvre du PR@M-Commerce dans les trois secteurs suivants :
- la Société de développement commercial Wellington;
- la Société de développement commercial du Quartier Latin;
- la Promenade Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1161179020

CE16 2064

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente de transfert des Régimes de retraite et régimes supplémentaires (ou de prestations supplémentaires) de retraite (Régime de retraite des juges de la cour municipale de la Ville de Montréal et le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales) entre Retraite Québec et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1166335004

CE16 2065

Vu la résolution CA16 30 12 0393 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 6 décembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5 000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Rivière-des-Prairies, pour le compte de la compagnie Alimentation l'Épicier.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1164820005

CE16 2066

Il est

RÉSOLU :

1 - de ratifier une dépense au montant de 1 480,52 $ relative au déplacement, du 18 au 21 juillet 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Boston (États-Unis);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1160843011

CE16 2067

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

de nommer madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1166369002

CE16 2068

Vu la résolution CA15 16 0369 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 2 novembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc linéaire de type passage public.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1154328015

CE16 2069

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accepter le versement d'un montant de 3 471,10 $, taxes incluses, de l'organisme Les Voyagements - le théâtre de création en tournée afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés;

2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division du développement culturel du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1164639003

CE16 2070

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accepter une contribution financière au montant de 53 913,23 $ provenant des villes et organismes mentionnés ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires, portant sur la prévention incendie :

– Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés	9 078,23 $;
– Blainville	3 000 $;
– Chibougamau	1 500 $;
– Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac	1 500 $;
– L'Île-Perrot	1 500 $;
– Joliette	1 500 $;
– Laval	5 000 $;
– Longueuil	1 500 $;
– Mercier	2 000 $;
– Pincourt	1 500 $;
– Québec	10 000 $;
– Repentigny	2 585 $;
– Rigaud	3 000 $;
– Saint-Jean-sur-Richelieu	1 500 $;
– Sainte-Thérése	2 000 $;
– Sherbrooke	2 000 $;
– Saint-Constant	1 500 $;
– Saint-Eustache	1 500 $;
– Varennes	1 500 $;
– MRC de La Nouvelle-Beauce	250 $;

2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 53 913,23 $;

3 - d'approuver le projet de convention entre la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés et la Ville de Montréal, pour la production et la vente des outils promotionnels désignés par le Service de sécurité incendie de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à au projet de convention;

4 - d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1165361001

CE16 2071

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accepter une subvention de 264 325 $ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2017;

2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses d'opérations de 170 325 $, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie;

3 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1166010001

CE16 2072

Il est

RÉSOLU :

1- d'accepter, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal un don de spécimens d'insectes pour l'Insectarium de Montréal;

2- d'approuver à cette fin un projet de convention de donation par lequel les Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal cèdent gratuitement à la Ville leurs spécimens d'insectes, selon les termes et conditions y stipulés.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1163426002

CE16 2073

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1er janvier 2017, de la rente des retraités pour 6 des régimes de retraite de la Ville de Montréal, tel que permis par la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*;

2 - de mandater le Service des ressources humaines afin de transmettre à Retraite Québec sa décision de suspendre l'indexation automatique pour les 6 régimes de retraite concernés et d'amorcer les démarches nécessaires pour son application.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1161274002

CE16 2074

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une modification de la portée du projet de réfection des infrastructures du Grand Prix de Formule 1 du Canada de 30 M$ à 48 M$ avec une date de livraison pour l'édition 2019 du Grand Prix.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1166807004

CE16 2075

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - de mandater le Service de l'approvisionnement :
- afin qu'il se prépare à mettre promptement en place un système de dépôt des soumissions électronique lorsque la loi aura été modifiée (R-1);
- pour mettre en place les mesures nécessaires pour améliorer le processus de dépôt des soumissions (R-5).

2 - de mandater le Service de la concertation des arrondissements pour :
- élaborer les devis techniques, définir les particularités propres à chacun des arrondissements et valider systématiquement les documents auprès des arrondissements avant le lancement des appels d'offres (R-2);
- qu'il évalue les équipements utilisés dans le cadre des contrats, compare les données de production des équipes et échange avec les arrondissements sur les exigences et les spécifications techniques relatives à la machinerie (R-3);
- échanger de façon continue et objective avec les arrondissements (R-4);
- mettre systématiquement en œuvre les recommandations de l'inspecteur général, maintenir une veille sur les meilleures pratiques et bonifier de façon continue les façons de faire en matière de déneigement (R-5);

3 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1163430028

CE16 2076

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621) ».

Adopté à l'unanimité.

30.017 1163430029

CE16 2077

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser un budget additionnel de 3 213 130 $, taxes incluses, soit un budget total de 24 357 812 $, taxes incluses, pour la réalisation du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1160003007

CE16 2078

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du paragraphe 7° de l'article 44 du *Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles* (14-036), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet la modification des montants maximums de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1160196006

CE16 2079

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du paragraphe 1° de l'article 19 du *Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés* (14-037), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet la modification des montants maximums de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1160196005

CE16 2080

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève, aux abords de la rue Sainte-Catherine », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

de recommander au conseil municipal :

2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève, aux abords de la rue Sainte-Catherine » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi;

Adopté à l'unanimité.

40.003 1160867001

CE16 2081

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur les lots 1 851 332, 2 296 296 à 2 296 298 du cadastre du Québec » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1160607008

CE16 2082

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), tel que modifié par la résolution CM16 1287 adoptée lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1163430020

CE16 2083

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » pour donner suite à la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1163430026

CE16 2084

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 1er décembre 2016 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant aux dispositions du document complémentaire relatives à la plaine inondable;

3 - d'autoriser le greffier de la Ville à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, outre le règlement et ses pièces afférentes et sa résolution d'adoption, copie des deux études suivantes mises en pièces jointes addenda à soumettre en accompagnement de ce règlement : *« Aménagement de la plage de Verdun - Expertise en hydraulique et glace - R.0096 »* et *« Évaluation des impacts sur la faune de l'aménagement d'une plage urbaine dans l'arrondissement Verdun à Montréal »*.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1162622007

CE16 2085

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 $ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1164778001

CE16 2086

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017 » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1167464001

CE16 2087

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 $ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1167464002

CE16 2088

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à augmenter la densité de 3 à 4, dans un secteur tel que montré à l'annexe A, à des fins de logement social, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1160607007

CE16 2089

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire quant à l'affectation et à la hauteur maximale, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rue Tupper et du Sussex », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

3 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire quant à l'affectation et à la hauteur maximale, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;

4 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rue Tupper et du Sussex », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1164869005

CE16 2090

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-002 autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1166807003

CE16 2091

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la fixation d'une date ultérieure aux fins des paragraphes 3 et 5 de l'Entente entre la Ville et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, S.C.F.P., section locale 301, relative aux sommes dues par le Syndicat envers l'ex-régime de retraite de Verdun et d'autoriser le directeur des relations de travail à signer cette lettre d'entente au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1163224006

CE16 2092

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver un projet de contrat de travail pour l'embauche de monsieur Jocelyn Bourbonnais à titre de responsable du soutien aux élus - niveau 1, dans la fourchette salariale FM-05 à un salaire annuel de 67 988 $ pour une durée de 12 mois, à compter du 31 décembre 2016;

2 - d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1166083007

CE16 2093

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver la révision des conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal;

2 - de renommer la politique les régissant;

3 - de confier au conseiller à l'éthique et à la déontologie de la Ville les responsabilités relatives aux règles déontologiques prévues à l'article 12.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1165981001

Levée de la séance à 10 h 57

70.001

Les résolutions CE16 2022 à CE16 2093 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Pierre Desrochers	Yves Saindon
Président du comité exécutif	Greffier de la Ville

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le jeudi 15 décembre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^{e} Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^{e} Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Francesco Miele, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE16 2094

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 15 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 2095

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Atelier MdB ltée, représenté par M. Michel de Broin, lauréat du concours pour une œuvre d'art public au seuil nord du projet Bonaventure, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art intitulée « Dendrites » pour une somme maximale de 1 350 956,25 $, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1160230007

CE16 2096

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet de cautionnement à intervenir entre la Caisse centrale Desjardins du Québec et la Ville de Montréal pour la ligne de crédit pouvant aller jusqu'à 10 M $ à être consentie par la Caisse centrale Desjardins du Québec à Montréal, C'est électrique, relativement à la tenue d'étapes du Championnat de Formule électrique de la FIA;

2 - d'autoriser le dépôt d'une demande d'autorisation de cautionner de 10 M$ au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

3 - d'affecter un montant de 10 M$ des surplus non affectés de l'agglomération afin de garantir le montant du cautionnement ;

4 - d'approuver un projet de convention spécifique entre la Ville de Montréal et l'organisme Montréal, C'est électrique concernant les conditions du cautionnement de 10 M$, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

5 - d'autoriser le greffier de la ville à signer la convention de cautionnement une fois l'autorisation du ministre obtenue et pourvu que la convention de crédit à laquelle elle réfère soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, à l'esquisse de financement jointe au présent dossier.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1163455003

Levée de la séance à 8 h 41

70.001

Les résolutions CE16 2094 à CE16 2096 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Pierre Desrochers	Yves Saindon
Président du comité exécutif	Greffier de la Ville

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 21 décembre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^{e} Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^{e} Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 2097

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 décembre 2016, en y retirant les articles 12.001 à 12.006, 20.001 et 20.002 et 30.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 2098

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 92 204,54 $, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour la fourniture de services d'impression, d'insertion, d'expédition, de fourniture de papeterie et d'enveloppes, pour le Service des ressources humaines, pour l'exercice 2017, dans le cadre du contrat accordé à 9248-5523 Québec inc. (DXP Postexperts) (DA166775001), majorant ainsi le montant total du contrat de 92 204,54 $ à 184 409,08 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1166775004

CE16 2099

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense de 247 133,02 $, taxes incluses, pour des travaux de mise à niveau des extrémités des toitures des six halles du Marché Jean-Talon près de la halle centrale, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Couverture Montréal Nord ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 235 133,02 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5880;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1160660011

CE16 2100

Vu la résolution CA16 19 0378 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 5 décembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 14 022,93 $, taxes incluses, pour les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de réfection de la station de pompage Camille située dans le secteur Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Beaudoin Hurens inc. (CE14 0473), majorant ainsi le montant total du contrat de 88 530,75 $ à 102 553,68 $ taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1167126012

CE16 2101

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Oxfam Québec, pour l'exposition des jouets conçus dans le cadre de la 21e édition du Concours international de jouets fabriqués à partir de matériaux récupérés, qui se tiendra au Planétarium Rio Tinto Alcan, du 20 février au 29 mai 2017;

2- d'autoriser le directeur du Planétarium Rio Tinto Alcan à signer ladite convention pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1166157005

CE16 2102

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver un projet de convention de prolongation de sous-location par lequel la Ville sous-loue à Concertation régionale de Montréal, à des fins de bureaux, un local d'une superficie de 4 100 pieds carrés, au 8e étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, pour une période de 6 mois, à compter du 1er janvier 2017, moyennant un loyer total de 73 500 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1164069013

CE16 2103

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 $ à l'École de technologie supérieure (ÉTS), pour un projet de recherche portant sur le développement d'un outil d'évaluation du coût socio-économique journalier des interventions aux infrastructures municipales;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1167231055

CE16 2104

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier additionnel aux organismes Clinique Droits Devant et Plein Milieu, tel qu'indiqué ci-dessous, afin d'augmenter les interventions et l'accompagnement auprès des personnes itinérantes;

Organisme	Projet	Montant supplémentaire recommandé	Total de la contribution après modification
Clinique Droits Devant	De la déjudiciarisation à l'intégration : une stratégie concertée	**4 457 $**	**44 975 $**
Plein Milieu	Le travail de rue en soutien aux personnes d'origine autochtone	**10 000 $**	**49 289 $**

2 - d'approuver les projets d'addenda aux conventions entre la Ville de Montréal et ces deux organismes, établissant les nouvelles modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156794007

CE16 2105

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier de 20 000 $ à Les Productions Ondinnok inc. pour la réalisation de l'événement *Un printemps autochtone d'art (troisième édition)* prévu du 26 avril au 3 juin 2017 dans le réseau Accès culture, dans le cadre de l'Axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;

2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1167502001

CE16 2106

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 $ à l'organisme Vitrine culturelle de Montréal pour la réalisation du projet « Carte d'accès à la culture » lié à l'accueil et à la rétention des étudiants internationaux dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM);

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1167447002

CE16 2107

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense maximale de 100 000 $, taxes incluses, moins les ristournes, dans le cadre de la convention à intervenir avec Transvrac Montréal-Laval inc., afin de permettre à cette dernière de fournir à la Ville des camions de transport de neige advenant un chargement de neige avant la tenue de la prochaine assemblée du conseil municipal ;

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Transvrac Montréal-Laval inc., pour la fourniture de services de transport de neige, pour une somme maximale de 445 302 $, pour l'hiver 2016-2017, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.012 1164631012

CE16 2108

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 $ à l'Institut du Nouveau Monde (INM), organisme à but non lucratif, dans le cadre d'une demande de financement pour l'organisation de *« La Nuit des débats Paris-Montréal-Dakar 2017 »*, qui aura lieu en mars 2017;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1161155006

CE16 2109

Il est

RÉSOLU :

1 - de ratifier une dépense de 1 986,10 $ relative au déplacement, du 12 au 19 octobre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Bogota (Colombie) et à Quito (Équateur) dans le cadre du 5e Congrès mondial de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et de la 3e Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1160843016

CE16 2110

Il est

RÉSOLU :

1 - de ratifier une dépense de 6 494,07 $ relative au déplacement, du 11 au 19 novembre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, en Israël et en Cisjordanie, dans la cadre d'une mission économique dirigée conjointement par les maires de Montréal et de Toronto;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1160843018

CE16 2111

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver les prévisions budgétaires aux fins de l'élection générale que la Ville doit tenir le 5 novembre 2017 sur l'ensemble de son territoire, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral qui y sera affecté, le tout tel que détaillé dans les pièces jointes au dossier décisionnel;

2 - d'autoriser une dépense de 14 M $, taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection générale;

3 - d'autoriser une dépense de 1,7 M $ aux fins du remboursement, sous la supervision du directeur des finances et trésorier de la Ville, des dépenses électorales, tel que prévu dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1163430027

CE16 2112

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser une dépense de 10 000 $ pour l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2017 visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1166202001

CE16 2113

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire, jusqu'à concurrence de 3 000 000 $ pour l'année 2016, en provenance du Service de l'eau vers les arrondissements dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1163812002

CE16 2114

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à représenter la Ville de Beaconsfield dans une procédure judiciaire intentée par Seda Holdings ltd pour sa propriété située dans le « Bois Angell », procédure dans laquelle la Ville de Montréal est également poursuivie dans le dossier de la Cour supérieure 500-17-096686-160.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1163176001

CE16 2115

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 8 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, l'ordonnance no 4 jointe au présent dossier décisionnel, autorisant la vente de café et de breuvages chauds par triporteurs par le Centre de la montagne inc. - Les amis de la montagne, dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 22 décembre 2016 au 30 avril 2017, et du 1er décembre 2017 au 30 avril 2018, entre 8 h et 22 h.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1166194001

CE16 2116

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux, l'ordonnance no 2 jointe au présent dossier décisionnel, afin de modifier un délai ou un terme prévu au présent règlement, soit ceux prévus à l'article 16 quant à l'enregistrement des chiens de type Pit bull, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060-1).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1167515001

CE16 2117

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver le contrat de travail à durée indéterminée et la promotion permanente de monsieur Jean Therrien dans l'emploi de « chargé de dossiers-missions » au Bureau des relations gouvernementales et municipales, au Service de la direction générale, dans la fourchette salariale FM-07 (86 119 $ - 107 648 $ - 129 175 $), conformément aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et de la politique de rémunération des cadres, à compter du 1er janvier 2017;

2 - d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1166083008

CE16 2118

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d’approuver le règlement hors cour d’un grief patronal contre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301, relativement à M. Jacques Lépine pour l'appropriation de biens appartenant à la Ville de Montréal;

2 - d’autoriser Gagnier Guay Biron à signer la transaction pour la Ville de Montréal et autoriser son exécution en ses termes.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1160167001

Levée de la séance à 8 h 50

70.001

Les résolutions CE16 2097 à CE16 2118 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Pierre Desrochers	Yves Saindon
Président du comité exécutif	Greffier de la Ville

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.001

2017/01/25
08:30

Dossier # : 1160660012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à CLEB consultant inc. pour rendre les services professionnels relatifs à l'enveloppe du bâtiment pour le projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 119 052,01 $ - Appel d'offres public 16-15641 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 119 052,01 $, taxes incluses, pour les services professionnels relatifs à l'enveloppe du bâtiment pour le projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la firme CLEB consultant inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 119 052,01 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15641) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-11 11:34

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1160660012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à CLEB consultant inc. pour rendre les services professionnels relatifs à l'enveloppe du bâtiment pour le projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 119 052,01 $ - Appel d'offres public 16-15641 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan directeur des équipements aquatiques en 2012. Un des constats est qu'une part importante du parc immobilier de Montréal, dont font partie les piscines, est vétuste et nécessite des investissements majeurs.
Le plan d'intervention aquatique de Montréal (PIAM) propose différentes actions afin d'améliorer les enjeux actuels. Une des actions proposée est de construire de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels dotés des caractéristiques techniques nécessaires à la pratique du sport régional dans les zones d'influence sous-dotées et remplacer les équipements existants non adéquats tel que c'est le cas pour la piscine Rosemont existante, en fin de vie utile.

L'actuelle piscine Rosemont, construite en 1949, est vétuste et nécessiterait d'importants travaux et investissements pour assurer sa mise à niveau sans pouvoir pour autant permettre une actualisation de l'offre de services en fonction des besoins modernes. De plus, suite à des expertises sur le béton de la charpente et du bassin, le laboratoire de la Ville recommande un changement de vocation à cause des réactions entre les produits chimiques pour traiter l'eau et le béton.

Le projet, consiste donc à construire un nouveau complexe aquatique (piscine de natation, bassin d'acclimatation, gradins, salles multifonctionnelles, etc.) d'environ 5 000 mètres carrés sur la portion libre au nord du site du Centre Rosemont afin de mettre à niveau les installations aquatiques de ce site et d'offrir aux citoyens et citoyennes les commodités modernes nécessaires aux activités de loisir et de sports aquatiques qui s'y tiendront.

Dans une phase ultérieure, non incluse au présent projet, la piscine et le centre culturel existants seront convertis en maison de la culture et toutes les composantes du centre Rosemont (bibliothèque existante, nouveau complexe aquatique et maison de la culture à venir) seront reliées en un seul complexe. La consolidation d'un pôle d'activités de loisirs et de sports et d'un pôle d'activités culturelles sur un même site situé au coeur de l'arrondissement créera une synergie souhaitée par l'Arrondissement de Rosemont - La

Petite-Patrie. De plus, pour le nouveau complexe aquatique, l'utilisation du même emplacement permettra également d'assurer la continuité de l'offre de services**.**

Les principales parties prenantes du projet, qui siègent au comité de pilotage, sont le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) ainsi que l'Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie en tant que requérants et le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) en tant qu'exécutant.

Le 3 octobre 2016, le Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) a recommandé d'aller de l'avant avec le projet en procédant à l'étape des plans et devis. Pour ce faire, le SGPI a lancé trois appels d'offres pour retenir des services professionnels externes :

1. le premier pour une équipe de projet en architecture et en ingénierie (GDD d'octroi de contrat 1160660010),
2. le second pour un économiste de la construction (décision DG2160660001),
3. le troisième pour un spécialiste en enveloppe du bâtiment (dont l'octroi de contrat fait l'objet du présent sommaire).

L'appel d'offres public, publié dans Le Devoir le 2 novembre 2016, a offert aux soumissionnaires un délai de 27 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 28 novembre 2016. Un (1) addenda a été émis lors de cet appel d'offres (le 18 novembre 2016) afin de reporter l'ouverture des soumissions du 21 au 28 novembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0212	24 février 2015	Adopter le règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 $ pour le financement de la construction d'un centre aquatique intérieur dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.
CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
CM14 1061	13 novembre 2014	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du conseil municipal.
CM13 0340	23 avril 2013	Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

DESCRIPTION

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat à la firme CLEB consultant inc. qui devra, pour le projet de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont (183), rendre les services suivants:

Études préparatoires :

- Définir, en collaboration avec les architectes et le SGPI, les objectifs de qualité et de durabilité en ce qui concerne l'enveloppe du bâtiment;
- Offrir un support technique aux architectes pour l'élaboration des critères de performance pour le/les système(s) proposé(s);
- Fournir pour les composantes de chaque assemblage des informations telles que les durées de vie, la détérioration prévisible, la difficulté et la fréquence de l'entretien;

Phase de conception / préparation des plans et devis :

- Revoir et évaluer les assemblages et composantes de l'enveloppe du bâtiment en fonction des normes;

Phase de l'appel d'offres :

- Évaluer et commenter les changements aux assemblages et matériaux qui pourraient être demandés par les soumissionnaires;

Phase de construction :

- Évaluer et commenter les dessins d'atelier émis pour les composantes de l'enveloppe du bâtiment;
- Évaluer et commenter les échantillons d'ouvrage définis lors de l'élaboration du plan de durabilité;
- Visites de contrôle de la qualité lors de la construction afin de s'assurer que les composantes et assemblages prévus sont construits selon les spécifications et que leur performance sera telle qu'attendue;
- Faire la liste de déficiences préliminaires et finales pour les composantes de l'enveloppe du bâtiment.

Tout au long de sa prestation, la firme à qui le contrat sera octroyé sera encadrée par les professionnels du SGPI.

JUSTIFICATION

Sans l'aide de la Ville centre, l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pourrait difficilement réaliser un projet d'une telle ampleur. Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) qui finance le projet dans le cadre du PIAM a ainsi confié le mandat d'exécution au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Afin de s'assurer que le projet autant dans sa conception que dans sa réalisation atteigne les critères élevés de performance auxquels s'attend le SGPI dans le domaine de l'enveloppe du bâtiment, l'embauche d'experts en la matière pour seconder les architectes externes est requise. Le but est d'éviter les problèmes d'enveloppe mal réalisée entraînant des coûts accrus significatifs qui en résulte tout au long de la durée de vie du bâtiment au niveau de l'entretien et de la consommation énergétique.
Il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges. Deux (2) firmes ont déposé une soumission. Les firmes qui n'ont pas déposé d'offres soit n'étaient pas intéressées par les paramètres du projet, ou soit n'avaient pas la disponibilité en raison de leurs carnets de commandes.

Les deux soumissions ont été déclarées conformes et ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de leur deuxième enveloppe.

Soumissions conformes	Note Intérim (%)	Note finale	Prix pour services de base	Prix pour serv. suppl. définis	Total soumis (avant taxes)	Total (taxes incl.)
CLEB consultant inc.	86,33	13,17	81 000,00 $	9040,00 $	90 040,00 $	103 523,49 $
WSP Canada inc.	77,50	8,84	109 500,00 $	16 000,00 $	125 500,00 $	144 293,63 $
Dernière estimation réalisée à l'interne					100 000,00 $	114 475,00 $

Moyenne des prix des soumissions conformes	107 770,00 $	123 908,56 $
Écart entre l'adjudicataire et la moyenne (%) *((l'adjudicataire – moyenne) / moyenne) x 100*	16,45 %	16,45 %
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*	- 9 960,00 $	-11 451,51 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*	- 9,96 %	-9,96 %
Écart entre le 2ème et l'adjudicataire ($) *(2 ème – adjudicataire)*	35 460,00 $	40 770,14 $
Écart entre le 2ème et l'adjudicataire (%) *((2 ème – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	39,38 %	39,38 %

Les membres du comité de sélection, tenu le 8 décembre 2016, recommandent de retenir l'offre de CLEB consultant inc. Celle-ci a obtenu le plus haut pointage final selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Le prix soumis par cette firme est très proche de l'estimation du prix de la soumission faite avant l'appel d'offres par le SGPI (écart de -9,96 % seulement).

Un budget pour services contingents de 15 % du montant soumis, soit 13 506,00 $ avant taxes, est ajouté pour couvrir les coûts des services additionnels ne faisant pas partie des services de bases, non encore identifiés mais qui pourraient être requis en cours de mandat de la part de l'adjudicataire. Cette allocation n'était pas identifiée dans le bordereau de soumission.

Somme toute, le total du budget d'honoraires associé au contrat professionnel sera de :

Services de base :	81 000,00 $
Services additionnels déjà identifiés :	9 040,00 $
Budget de contingence :	13 506,00 $
Total avant taxes :	103 546,00 $
Total taxes incluses :	119 052,01 $

Aucun budget d'incidences n'est demandé en parallèle à cet octroi de contrat.

La firme CLEB consultant inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre du présent contrat et n'en a pas. Elle n'est pas inscrite au RENA ni sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 119 052,01 $ (incluant les taxes et les contingences), ce qui correspond à une dépense nette de 108 710,36 $ après ristourne de taxes, qui sera financée à 100% par le Service de la diversité sociale et des sports via le règlement d'emprunt 15-008.
Les répartition des décaissements est prévue ainsi :

Total	2017	2018	2019	2020
100 %	50 %	17 %	33%	0%
119 052,01 $	60 000,00 $	20 000,00 $	39 052,01 $	0 $

Les sommes nécessaires au présent contrat sont prévues au PTI 2016-2018 du SDSS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet prévoit mettre de l'avant des mesures de développement durable afin d'obtenir une certification « LEED » de niveau Or en accord avec la «Politique de développement durable des édifices municipaux de la Ville de Montréal». Les services d'un spécialiste en enveloppe sont un atout important pour réaliser cet objectif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est prévu que le contrat de l'équipe de projet (architectes et ingénieurs, voir GDD1160660010) sera octroyé à la séance du conseil municipal du 23 janvier 2016. Le projet démarrera immédiatement après. Le contrat du spécialiste en enveloppe devra avoir été accordé pour cette date.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce sommaire, en accord avec le Service des communications. Un plan de communication sera élaboré pour les phases ultérieures du projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat spécialiste en enveloppe par le CE :	janvier 2017
Octroi du contrat architectes-ingénieurs par le CM :	23 janvier 2017
Conception et préparation des plans et devis	de février 2017 à janvier 2018
Appel d'offres de construction	février et mars 2018
Octroi du contrat de construction	CM d'avril 2018
Chantier	de mai 2018 à environ décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports
Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Josée BÉDARD, 12 décembre 2016
Johanne DEROME, 11 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-09

Carlos MANZONI
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-12-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-01-11

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.002

2017/01/25
08:30

Dossier # : 1161046001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal, Maison Espace Pepin et la Boutique-Librairie du MBAM visant l'octroi d'une licence les autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de CODE SOUVENIR MONTRÉAL selon les conditions prescrites. Autoriser Marie-Josée Lacroix, chef d'équipe du Bureau du design à la Direction de l'entrepreneuriat au Service du développement économique à signer ces ententes au nom de la Ville de Montréal.

1 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Maison Espace Pepin établissant les conditions et modalités de la licence consentie par Montréal l'autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de CODE SOUVENIR MONTRÉAL, le tout selon les termes et conditions prescrites.
2 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Boutique-Librairie du MBAM établissant les conditions et modalités de la licence consentie par Montréal l'autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de CODE SOUVENIR MONTRÉAL, le tout selon les termes et conditions prescrites.

3 - d'autoriser Madame Marie-Josée Lacroix, chef d'équipe du Bureau du design à la Direction de l'entrepreneuriat au Service du développement économique à signer lesdits projets d'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-17 10:55

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1161046001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal, Maison Espace Pepin et la Boutique-Librairie du MBAM visant l'octroi d'une licence les autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de CODE SOUVENIR MONTRÉAL selon les conditions prescrites. Autoriser Marie-Josée Lacroix, chef d'équipe du Bureau du design à la Direction de l'entrepreneuriat au Service du développement économique à signer ces ententes au nom de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau du design de la Ville de Montréal a publié, depuis 2011, quatre éditions du catalogue d'objets cadeaux souvenirs de Montréal, CODE SOUVENIR MONTRÉAL, résultats d'un vaste appel de propositions auprès des designers-producteurs ou éditeurs de la métropole. Il a aussi organisé, à quelques reprises, la tenue d'une boutique éphémère offrant à la fois une vitrine promotionnelle aux designers (représentés dans le catalogue) et des opportunités de vente et de développement de leur clientèle.
Les designers (59) et leurs produits représentés (plus de 200) dans la sélection 2016-2017 constituent un bel échantillonnage de la créativité et des talents montréalais dans un créneau bien précis qu'est celui de l'objet-cadeau/souvenir, évocateur d'une ville, d'une région, d'une culture, qu'il soit d'usage corporatif, protocolaire, touristique ou local.

Suite aux prestations des boutiques éphémères, les demandes provenant d'organismes et d'entreprises extérieures se multiplient pour établir des boutiques ou étalages CODE SOUVENIR MONTRÉAL. Devant cet engouement, afin de préserver le concept, le nom et le caractère distinctif CODE SOUVENIR MONTRÉAL, le Bureau du design a réservé la marque officielle de commerce CODE SOUVENIR MONTRÉAL en 2013. Dans la foulée, Montréal entend multiplier les opportunités de ventes à l'égard des produits et des designers de la sélection en favorisant le déploiement d'un réseau de points de vente sur son territoire. Ce faisant, elle souhaite augmenter la notoriété et la valeur de la marque montréalaise, puis contrôler la qualité de son exploitation, sans s'immiscer toutefois dans l'aspect commercial/transactionnel. Montréal a donc l'intention d'octroyer des licences à des organismes ou sociétés, sous réserve que les conditions d'exploitation de la marque soient respectées et dans la mesure où cela profite au rayonnement de Montréal et de ses designers.

Le Bureau du design a reçu à ce jour deux demandes d'utilisation intégrale de la marque CODE SOUVENIR MONTRÉAL Il s'agit de «Maison Espace Pepin» et de la «Boutique-Librairie du MBAM» à qui le Bureau du design a transmis les différents éléments constitutifs du

concept CODE SOUVENIR MONTRÉAL qui font l'objet d'un projet d'entente soumis pour approbation dans le cadre du présent dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0983 (26 juin 2013) - Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement de CODE SOUVENIR MONTRÉAL comme marque officielle auprès du registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.
CM13 0658 (4 juillet 2013) - Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement de CODE SOUVENIR MONTRÉAL comme marque officielle auprès du registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

DESCRIPTION

La convention soumise au comité exécutif pour approbation a pour but d'officialiser l'entente entre les parties et d'établir les conditions et modalités de la licence consentie par Montréal autorisant Maison Espace Pepin et la Boutique-Librairie du MBAM à utiliser intégralement le concept, les outils et les méthodes de CODE SOUVENIR MONTRÉAL.
L'entente prévoit qu'en contrepartie de la licence qui leur est consentie les autorisant à utiliser le concept, Maison Espace Pepin et la Boutique-Librairie du MBAM acceptent notamment :

- d'insérer, dans tous les documents produits dans le cadre de l'utilisation et de l'exploitation de la Marque (ex. : documents promotionnels, publicités, communiqués, vidéos, discours), le libellé suivant : « CODE SOUVENIR MONTRÉAL est une initiative de la Ville de Montréal soutenue financièrement par le gouvernement du Québec; CODE SOUVENIR MONTRÉAL est une marque de commerce de la Ville de Montréal »;

- de verser à la Ville de Montréal une somme de 1 000 dollars, représentant le coût de la licence qui leur est octroyée pour toute la durée de la présente entente et leur accordant le privilège de recevoir les documents et outils de la Trousse de départ figurant à l'Annexe A de la convention.

JUSTIFICATION

Cette entente contribue au rayonnement de la Ville de Montréal dans le domaine du design consolidant ainsi son positionnement en tant que Ville UNESCO de design. Elle contribue également à l'un des objectifs du Plan d'action 2015-2017 du Service du développement économique qui est d'accélérer la croissance par l'entrepreneuriat et l'innovation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chaque licence accordée procure à la Ville de Montréal un revenu de 1 000 dollars pour toute la durée de l'entente. Cette somme symbolique couvre notamment les coûts de production du matériel de base ainsi que les services d'accompagnement et de promotion entourant l'octroi et l'annonce des licences.
Les revenus des licences seront enregistrés dans la clé comptable 2101.0014000.105658.06501.45901.000000.0000.000000.00000.00000.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

CODE SOUVENIR MONTRÉAL fait la promotion des designers d'ici et des objets conçus localement. L'objectif est de développer le marché des designers et d'inciter les acheteurs

(corporatifs, institutionnels, touristiques, etc.) à encourager la création et la production locales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de la convention, développée et visée par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, est importante pour officialiser l'entente avec Maison Espace Pepin et la Boutique-Librairie du MBAM et permettre à la Ville de Montréal de facturer les sommes dues et prévues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Implantation in situ des deux licences CODE SOUVENIR MONTRÉAL conséquemment à la signature des conventions par les parties prenantes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Béatrice CARABIN
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-12

Géraldine MARTIN
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur
Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-12-16

CE : 20.003

2017/01/25 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.004

2017/01/25
08:30

Dossier # : 1165066010

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 15 000 $ à l'Association d'études canadiennes pour la tenue à Montréal, du 16 au 18 mars 2017, du 19e Congrès national Metropolis, intitulé « Aller de l'avant : migration et mobilité au delà de 2017 » / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 15 000 $ à l'Association d'études canadiennes pour la tenue à Montréal, du 16 au 18 mars 2017, du 19e Congrès national Metropolis « Aller de l'avant: migration et mobilité au delà de 2017 »;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-12 11:57

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1165066010

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 15 000 $ à l'Association d'études canadiennes pour la tenue à Montréal, du 16 au 18 mars 2017, du 19e Congrès national Metropolis, intitulé « Aller de l'avant : migration et mobilité au delà de 2017 » / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'Association d'études canadiennes (AEC) est un organisme à but non lucratif qui entreprend et soutient des projets et des activités multidisciplinaires qui favorisent le développement des savoirs sur la société canadienne. L'AEC tente continuellement d'élargir son réseau national de professeurs d'histoire, d'enseignants du secondaire, du collégial et de professeurs d'université, de chercheurs professionnels, d'historiens, d'écrivains, de journalistes et de décideurs. Ce réseau lui permet d'établir un environnement unique qui favorise le dialogue intersectoriel et multidisciplinaire.
Chaque année, l'AEC organise plusieurs événements liés à l'histoire ou à l'immigration/diversité. C'est dans ce contexte que s'inscrit le Congrès national Metropolis, dont l'aspect organisation a été pris en charge par l'Association depuis 2012. C'est une rencontre importante pour tous ceux qui travaillent dans les domaines de la diversité, de l'immigration, de l'intégration et de l'établissement des nouveaux arrivants. Au mois de mars de chaque année, le Congrès national Metropolis rassemble, dans une ville canadienne, environ 800 personnes pour discuter des principaux enjeux liés à ces sujets. En 2017, la 19e édition de l'événement aura lieu à Montréal. Les 16, 17 et 18es éditions annuelles ont eu lieu respectivement à Toronto, Vancouver et Gatineau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le Congrès national Metropolis est un forum annuel qui permet à des chercheurs, des décideurs politiques et des organismes communautaires de se réunir afin de partager leurs connaissances et leurs expériences dans le domaine de l'immigration.
Le 19e Congrès, qui aura lieu à Montréal du 16 au 18 mars 2017, sera axé sur les politiques et les tendances futures en immigration ainsi que sur les défis et les opportunités qu'elles soulèvent. Il proposera quatre séances plénières auxquelles sont invités d'éminents conférenciers et une grande variété de sujets, liés à l'immigration et à la diversité, seront abordés.

Plusieurs centaines de participants, du Canada et de l'étranger, sont attendus.

Il est opportun de souligner qu'il n'y a pas de lien entre le Congrès national Metropolis et le Congrès mondial Metropolis qui se tiendra également à Montréal du 19 au 22 juin 2017 et dont le thème est « Enjeux Globaux : Métropoles en action / Global Challenges: Major Cities in Action ».

JUSTIFICATION

La tenue de ce congrès est une occasion d'échanges de savoir-faire, d'apprentissage des meilleures pratiques et de mise à jour quant aux dernières recherches sur l'immigration. Le Congrès national Metropolis se déroulant à Montréal, la Ville assurera sa visibilité en mettant de l'avant ses réalisations, les défis auxquels elle doit faire face et les enjeux immédiats et d'avenir qui se profilent. Cela se traduira par la présentation de cinq ateliers, pilotés par la Ville de Montréal, proposant un large panel d'intervenants, institutionnels et communautaires représentatifs des « champs d'intérêt » à l'intérieur desquels s'articulent les interventions :

- Culture et immigration
- Intégration socio-économique
- Participation citoyenne
- Cohésion sociale
- Vivre ensemble

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 15 000 $ sera prise à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.
C'est la première fois que la Ville de Montréal apporte un soutien financier à l'AEC ainsi que pour la tenue du Congrès national Metropolis.

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2017	% du budget total du projet
Association d'études canadiennes	**« 19e Congrès national Metropolis - Aller de l'avant : migration et mobilité au-delà de 2017 »**	**15 000 $**	**5,1 %**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir que la Ville s'engage, pour être équitable, à notamment poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La tenue de ce Congrès national à Montréal permettra à la Ville d'échanger, de contribuer et de profiter des travaux qui se font sur l'immigration et ses enjeux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une conférence de presse annonçant la tenue du Congrès national Metropolis est prévue conjointement avec la Ville. De plus, dans le cadre de cet événement, une réception sera organisée à l'hôtel de ville de Montréal accueillant près de 300 personnes venues de partout au Québec, du Canada et de l'international. Cet événement est donc une occasion de visibilité importante pour la Ville.
Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication publique, en pièces jointes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2017 présentation au comité exécutif pour approbation
16 mars 2017 réception à l'hôtel de ville
16 au 18 mars 2017 tenue du Congrès national Metropolis

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mourad BENZIDANE, Direction générale

Lecture :

Mourad BENZIDANE, 16 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mustapha TRARI
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-30

Patrice ALLARD
c/d diversite sociale

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michèle LAFOND
chef de division
pour Johanne Derome, directrice
Tél : 514-280-4471
Approuvé le : 2017-01-11

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.005

2017/01/25
08:30

Dossier # : 1161654006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 $ à L'école supérieure de ballet du Québec pour réaliser une étude d'adéquation dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 25 000 $, à l'École supérieure de ballet afin de réaliser une étude d'adéquation, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-10 12:40

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1161654006**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 $ à L'école supérieure de ballet du Québec pour réaliser une étude d'adéquation dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :
- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum des équipements culturels assure le processus d'analyse et de recommandation des investissements du Ministère et de la Ville en matière d'équipements culturels. Outre le Ministère et la Ville, le ministère du Patrimoine canadien et les trois conseils des arts (Conseil des arts de Montréal, Conseil des arts et des lettres du Québec et Conseils des arts du Canada) sont invités à cette table et pour fournir un éclairage, le cas échéant, au chapitre de l'évaluation de la situation financière, administrative et artistique des organismes.

Dans ce contexte, le Forum a institué divers programmes d'aide financière normés visant à appuyer financièrement les organismes culturels professionnels montréalais, notamment un Programme de soutien aux études préalables.

Le Forum encadre un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse de demandes

déposées par les organismes culturels montréalais. Dans le cadre du Programme de soutien aux études préalables, les partenaires ont reçu un projet susceptible d'être financés par le Forum.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0683 - 26 novembre 2015 - Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016
CG16 0618 - 24 novembre 2016 - Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017

CE15 1430 - 5 août 2015 - Accorder un soutien financier de 14 675 $ à l'École supérieure de ballet pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

DESCRIPTION

L'accord des partenaires de l'Entente sur le développement culturel est intervenu le 15 novembre 2016 au moment où le comité de gestion se réunissait et confirmait son accord dans les suites de l'analyse réalisée par le Bureau des équipements et espaces culturels en concertation étroite avec le MCC, le Conseil des arts de Montréal (CAM), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ainsi que le ministère du Patrimoine canadien (MPC). Le projet recommandé est le suivant :
L'École supérieure de ballet du Québec
L'École supérieure de ballet du Québec partage actuellement avec les Grands ballets canadiens les espaces du bâtiment situé au 4869, rue Saint-Denis. Avec la confirmation du déménagement des Grands ballets canadiens à l'Espace Danse Québec en 2017, l'École supérieure de ballet souhaite réaliser une étude d'adéquation entre les espaces disponibles au Grand Séminaire de Montréal et les besoins d'espaces identifiés dans le programme fonctionnel et technique (PFT) réalisé par l'École supérieure en 2015. Cette étude permettra de valider les espaces existants au GSM, de présenter un audit technique sur le bâtiment existant, une validation des travaux a faire et des coûts pour une mise aux normes.

JUSTIFICATION

Le projet retenu par les partenaires traduit la volonté conjointe du Ministère et de la Ville de favoriser la mise à niveau des lieux de création-production et de diffusion de la métropole, de documenter adéquatement les besoins des organismes culturels souhaitant maintenir ou développer leurs actifs. La sélection de ce projet est consensuelle et s'est opérée dans le cadre de l'application d'une grille de critères d'évaluation et de d'identification de priorités convenue entre les partenaires. Les recommandations afférentes au montant de la subvention résulte d'un accord des partenaires du Forum et a été présentée et discutée au Forum des équipements du 15 novembre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 25 000,00$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-032 Entente Développement culturel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015–2016 et 2016-2017.

La dépense de 25 000,00$ est subventionnée à 12 500,00$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 12 500,00$ et a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes: 15-04.01.01.00-

0140et 16-04.01.01.00-0037.

Contributions reçues par l'organisme, par année, au cours des 5 dernières années (le *Rapport de la liste des chèques pour l'objet contribution* à l'École supérieure de ballet du Québec figure en pièce jointe):

	2012	2013	2014	2015	2016
L'École supérieure de ballet du Québec	15 650 $			14 975 $	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de cette étude permettra à terme d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité du milieu de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de l'étude proposée permettra de documenter les besoins et les coûts des projets et de statuer sur leur faisabilité technique et financière. Sinon cet organisme ne pourra pas bénéficier de l'aide du MCC, ni être soutenus financièrement par d'autres bailleurs de fonds publics ou privés dans le cadre de leurs propres programmes de soutien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux tel que convenu avec la Direction des communications. L'organisme soutenu respectera le protocole de visibilité prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du comité exécutif : 25 janvier 2017.

Étude	Début de l'étude	Fin de l'étude
L'École supérieure de ballet du Québec	Janvier 2017	31 mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique CÔTÉ
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-12

Michèle PICARD
Chef de section - Équipements culturels, art public et patrimoine artistique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice - Service de la culture
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-12-16

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.001

2017/01/25
08:30

Dossier # : 1166157008

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'utilisation du nom "Équipe de canot à glace des employés d'Espace pour la vie" lors des compétitions de courses de canot à glace réalisées par certains employés d'Espace pour la vie.

Il est recommandé:
1. d'autoriser l'utilisation du nom "Équipe de canot à glace des employés d'Espace pour la vie" lors des compétitions de courses de canot à glace réalisées par certains employés d'Espace pour la vie.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-16 11:30

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1166157008

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'utilisation du nom "Équipe de canot à glace des employés d'Espace pour la vie" lors des compétitions de courses de canot à glace réalisées par certains employés d'Espace pour la vie.

CONTENU

CONTEXTE

Un projet de créer une équipe pour participer à des courses de canot à glace a été initié en 2015 par des employés du Biodôme. Leur objectif est de récolter des fonds pour la bourse Jérôme-Brisson-Curadeau, créée à la mémoire d'un enfant de deux employés du service de l'Espace pour la vie et qui permet aux enfants défavorisés d'Hochelaga-Maisonneuve de participer à un camp de jour d'Espace pour la vie. Cette bourse est administrée par la Fondation Espace pour la vie. L'équipe souhaite pouvoir s'afficher publiquement «Équipe des employés d'Espace pour la vie».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Anciennement un moyen de transport essentiel en hiver, liant entre elles les deux rives et les îles du fleuve Saint-Laurent, au Québec, le canot à glace est aujourd'hui un loisir et une épreuve de compétition haute en couleurs, approchant le sport extrême. La pratique du canot à glace sur le fleuve Saint-Laurent a été désignée comme élément du patrimoine immatériel. Des employés d'Espace pour la vie se sont procuré l'équipement requis et s'entraînent pour pratiquer ce sport depuis l'hiver 2015-2016, en dehors de leurs heures de travail.
Il est entendu que la Ville n'assume aucune responsabilité quant à la pratique de cette activité dans le cadre de ce projet, ni quant à la santé-sécurité des membres de l'équipe, ni quant à la fourniture-entretien du matériel.

JUSTIFICATION

Même s'il a lieu en dehors des heures de travail, le projet contribue au sentiment d'appartenance de tous les employés à l'institution. Générant à la fois fierté et admiration, cette équipe permet d'augmenter la cohésion interinstitutions et de promouvoir l'importance de la mission d'Espace pour la vie auprès de tous.
Au niveau du rayonnement auprès du grand public et des donateurs, ce projet démontre

l'implication personnelle des employés pour une cause sociale, faisant honneur à la mémoire d’un enfant décédé et ce, au travers d'un sport hors du commun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucune dépense associée à ce projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'équipe prévoit sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux présents dans les régions où les compétitions auront lieux, toutes situées aux abords du fleuve St-Laurent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas autoriser cette appellation priverait Espace pour la vie du rayonnement positif associé aux courses de canot à glace, à la mobilisation des employés ainsi qu'aux jeunes défavorisés qui bénéficient de la levée de fonds pour participer aux camps de jour d'Espace pour la vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue autre que le relais des informations de l'équipe sur les réseaux sociaux d'Espace pour la vie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Participation de l'équipe aux différentes course de canot à glace durant l'hiver.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROCHETTE
Agent(e) de marketing

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-01-13

Albane LE NAY
C/DCommunications et marketing

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2017-01-16

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.002

2017/01/25
08:30

Dossier # : 1165086011

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nommer les membres externes du comité de sélection chargés d'évaluer les dossiers de candidature de cuisine de rue conformément aux dispositions du Règlement régissant la cuisine de rue

Il est recommandé de nommer en vertu du Règlement régissant la cuisine de rue, les personnes suivantes membres externes du comité de sélection chargés d'évaluer les dossiers de candidature conformément aux dispositions de ce règlement :
Monsieur Maxime Gagné;
Madame Nicole Anne Gagnon;
Madame Geneviève O'Gleman.

et d'autoriser la rémunération des membres du comité de sélection, tel que prévu dans le Règlement régissant la cuisine de rue, de l'ordre d'environ 2 700 $.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-12-16 10:48

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1165086011**
Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nommer les membres externes du comité de sélection chargés d'évaluer les dossiers de candidature de cuisine de rue conformément aux dispositions du Règlement régissant la cuisine de rue

CONTENU

CONTEXTE

Entre 2012 et 2014 diverses démarches ont été menées afin de déterminer l'opportunité d'autoriser la cuisine de rue à Montréal. Le 28 mars 2013, la Commission permanente sur le développement économique et urbain et de l'habitation a rendu publiques ses recommandations pour lesquelles le comité exécutif a déposé ses réponses au conseil municipal du 27 janvier 2014.
En s'appuyant sur les recommandations de la commission, des projets pilotes placés sous la responsabilité des arrondissements ont été réalisés en 2013 et 2014, notamment sur des sites fixes (ex. : Rosemont – La Petite-Patrie et Ville-Marie).

En mai et juin 2014, les travaux d'un comité de pilotage ont permis de formuler des recommandations quant au cadre réglementaire général de la cuisine de rue en prévision de la rédaction d'un projet de règlement applicable sur tout le territoire de la Ville de Montréal.

En février 2015, les dispositions réglementaires étaient soumises au conseil municipal pour décision permettant l'implantation de la cuisine de rue sur le domaine public à l'aide de véhicules-cuisines autonomes. Le projet de Règlement régissant la cuisine de rue, adopté le 23 mars 2015, comporte des éléments sur le processus de sélection des exploitants des véhicules-cuisines, incluant la nomination des membres du comité de sélection.

En vertu du Règlement, le comité de sélection est chargé d'analyser les dossiers de candidatures reçus en utilisant la grille jointe à l'Annexe A du règlement et de recommander au service responsable les requérants susceptibles de bénéficier d'un permis.

Le règlement prévoit que la sélection de ses membres se fait par l'adoption d'une ordonnance du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0049 - 13 janvier 2016 - Nommer les membres externes du comité de sélection chargés d'évaluer les dossiers de candidature de cuisine de rue conformément aux dispositions du Règlement régissant la cuisine de rue.
CM15 0365 - 24 mars 2015 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-

002), Adoption - Règlement régissant la cuisine de rue, Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044)

CM15 0186 - 24 février 2015 - Déclarer le conseil de la ville compétent pour une période de 2 ans quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons sur le domaine public, à l'exception des autorisations permettant la vente d'aliments sur le domaine public à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations ou lors de promotions commerciales, conformément de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*

CM14 0003 - 27 janvier 2014 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public (cuisine de rue)

CE13 0680 - 15 mai 2013 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public

CM12 0570 - 18 juin 2012 - Mandater la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation afin d'étudier la vente d'aliments sur le domaine public

DESCRIPTION

Le Règlement prévoit que le comité de sélection est constitué de 5 membres votants, dont 3 membres externes, qui ne sont pas des employés de la Ville de Montréal et qui sont associés au domaine de la restauration ou de l'art culinaire et 2 membres internes qui sont des employés municipaux.
L'article 12 du règlement précise que le comité exécutif nomme par ordonnance, les membres externes du comité de sélection. Ces personnes sont nommées pour un mandat d'une durée d'une année; ce mandat est renouvelable une fois.

La nomination des membres externes du comité de sélection se fait en considérant les éléments suivants :

1° leur disponibilité et leur intérêt pour les questions de cuisine de rue;
2° leur représentativité dans le domaine de la restauration ou de l'art culinaire montréalais;
3° leur expérience professionnelle.

Le Service de la concertation des arrondissements, qui, dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement, assumera la gestion du comité de sélection, soumet au comité exécutif les trois personnes suivantes à titre de membres externes du comité de sélection :

Monsieur Maxime Gagné est enseignant en cuisine à L'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal et chef consultant pour le restaurant Cabine M de Louis-François Marcotte. Il a également été le chef du restaurant Hangar.

Madame Nicole Anne Gagnon est enseignante en gestion de cuisine à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ).

Madame Geneviève O'Gleman est diététiste/nutritionniste détentrice d'un Baccalauréat en nutrition et d'un Certificat en journalisme, tous deux de l'Université de Montréal. Elle a écrit des livres de recettes dont *Les lunchs de Geneviève* , *Bonne bouffe en famille* , *Boîtes à lunch santé* et *Rapido Presto* parus aux Éditions La Semaine. Elle écrit le blogue www.bonne-bouffe.com. Elle anime à Canal Vie, des capsules « Boîtes à lunch santé » et a animé la série « Les dessous de votre assiette » et co-animé la série « Bouffe ou Malbouffe » avec le chef Louis-François Marcotte. Elle est également membre de l'Ordre professionnel des

diététistes du Québec, des Diététistes du Canada, de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, de l'Association canadienne pour la presse gastronomique et hôtelière et de l'Union des artistes.

JUSTIFICATION

La mise en place d'un comité de sélection des bénéficiaires des permis de cuisine de rue est une modalité de mise en œuvre du Règlement régissant la cuisine de rue.
Les membres externes du comité de sélection proposés dans le présent dossier sont des professionnels du domaine de la restauration reconnus par leurs pairs. Ils ont à cœur le rayonnement et la réputation de l'art culinaire montréalais. Ils ont des compétences professionnelles et techniques leur permettant d'évaluer les dossiers de candidature selon les critères de la grille d'évaluation, notamment :

· la créativité, l'originalité et la qualité de l'offre culinaire;
· l'expérience professionnelle et connaissance des enjeux liées à la restauration;
· la gestion écoresponsable;
· l'apparence générale du véhicule-cuisine.

Les modalités de fonctionnement du comité de sélection des requérants susceptibles de bénéficier des permis de cuisine de rue maximisent l'objectivité du processus décisionnel :

· les décisions du comité de sélection sont prises à la majorité absolue des membres ayant droit de vote;

· un membre du comité ne doit pas user de son influence à l'égard d'un dossier auquel il est lié directement ou indirectement ou participer à une décision vis-à-vis laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Règlement prévoit que chacun des trois membres externes du comité de sélection recevra une somme de 300 $ plus taxes par jour pour sa présence à une rencontre du comité. On estime que le comité se réunira au plus, trois jours par année.
En conséquence, une enveloppe budgétaire de l'ordre de 2 700 $, taxes incluses, est nécessaire pour assumer les frais inhérents au comité de sélection. Cette enveloppe sera prise à même le budget d'opération de l'unité administrative responsable.

Par ailleurs, mentionnons qu'un tarif de 70 $ par candidature sera associé à l'étude du dossier d'un requérant. Les revenus perçus permettront de compenser pour les frais du comité de sélection.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le travail du comité de sélection est nécessaire au choix des bénéficiaires des permis de cuisine de rue. Tout délai dans l'approbation du dossier par le comité exécutif aura pour effet de retarder le démarrage de la saison de la cuisine de rue prévu le 1er avril 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'appel de candidatures : 25 novembre 2016

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 6 janvier 2017 à 11 h

Transmission des résultats de l'étude d'admissibilité : 16 janvier 2017

Tenue du comité de sélection : semaine du 6 février 2017

Transmission des résultats du processus de sélection : 13 février 2017

Délivrance des permis : 13 février au 13 mars 2017

Période d'opération, permis saisonniers : 1er avril 2017 au 31 octobre 2017

Période d'opération, permis annuels : 1er avril 2017 au 31 mars 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE
Conseillère analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-12

Jean-Marc BISSONNETTE
cadre en reaffectation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2016-12-14

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.003

2017/01/25
08:30

Dossier # : 1171114001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution de 4 904$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal, de 3 270$ de la Fondation du Pavillon et jardin japonais et de 1 983$ de la Fondation du Dr. Wu Yee Sun pour défrayer une partie des coûts de formation et mise à jour des connaissances du personnel spécialisé de la Division horticulture et collections pour l'année 2017. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ces revenus additionnels.

Il est recommandé:
1. d'accepter une contribution financière de 4 904 $ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal, de 3 270 $ de la Fondation du Pavillon et du jardin japonais et de 1 983 $ de la Fondation du Dr. Wu Yee Sun afin de permettre des formations et mise à jour des connaissances du personnel spécialisé en horticulture;

2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de chacune des contributions financières;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-13 16:23

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1171114001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution de 4 904$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal, de 3 270$ de la Fondation du Pavillon et jardin japonais et de 1 983$ de la Fondation du Dr. Wu Yee Sun pour défrayer une partie des coûts de formation et mise à jour des connaissances du personnel spécialisé de la Division horticulture et collections pour l'année 2017. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ces revenus additionnels.

CONTENU

CONTEXTE

Dans un souci d'amélioration constante dans le domaine des collections et de leur conservation, des coûts de formation importants sont imputés annuellement à notre budget. Afin de permettre une mise à jour des connaissances et des formations spécialisées au personnel spécialisé de la Division horticulture et collections, la Société des Amis du Jardin botanique, la Fondation du Pavillon et du jardin japonais ainsi que la Fondation du Dr. Wu Yee Sun s'engagent à nous fournir un montant maximum de 10 157$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0906 - 2 juin 2016 - Accepter une contribution financière de 10 000 $ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal afin de permettre des formations et mise à jour du développement des connaissances du personnel spécialisé en horticulture (1161114003).

DESCRIPTION

Les contributions de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal, de la Fondation du Pavillon et du jardin japonais ainsi que la Fondation du Dr. Wu Yee Sun permettront des formations à l'extérieur du pays pour quelques-uns de nos horticulteurs spécialisés. Ces participations à des colloques spécialisés permettront aussi la rencontre d'autres experts, spécialistes et passionnés qui chacun par leurs expériences peuvent apporter avec des suggestions, des idées aux situations que nos horticulteurs spécialisés rencontrent dans leurs pratiques quotidiennes. Des liens se créent et vont bien au-delà des rencontres souvent car des collaborations s'installent et enrichissent les savoirs respectifs. De plus, ces participations permettront de faire rayonner notre institution à l'extérieur du pays.

JUSTIFICATION

Depuis 1975, les **Amis du Jardin botanique de Montréal** viennent en appui à la mission culturelle, éducative et scientifique du Jardin botanique de Montréal. Les objectifs poursuivis par les Amis du Jardin botanique de Montréal sont, entre autres:

- Promouvoir la culture scientifique en sciences de la nature;
- Contribuer au rayonnement du Jardin botanique de Montréal.

Depuis 1989, la **Fondation du Pavillon et du jardin japonais**, organisme à but non lucratif, a pour objectifs de :

- Promouvoir une meilleure connaissance de la culture japonaise.
- Maintenir et tisser de nouveaux liens avec le Japon.
- Grâce à des fonds recueillis au moyen de dons, subventions et commandites, permettre la présentation d'activités culturelles et d'animation au Jardin et au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal.
- Entretenir des liens privilégiés avec les intervenants japonais afin de favoriser la tenue d'événements culturels de grande qualité.
- Accueillir les délégations japonaises en visite à Montréal.

Fondée en 1996, la **Fondation du Dr. Wu Yee Sun** a été créée dans le but de promouvoir l'art et la culture des plants artistiques en pot et faire connaître les travaux du Dr. Wu Yee Sun. Elle a comme objectifs de:

- Informer ses membres et le public en général des progrès et des développements dans la culture des arbres en pots, particulièrement les penjings et les bonsaïs, ainsi que les pierres en pots et autres supports.
- Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières; administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour des fins de bienfaisance.

Les Amis du Jardin botanique, la Fondation du Pavillon et du jardin japonais et la Fondation du Dr. Wu Yee Sun de par leurs missions ont accepté de participer financièrement à la formation de nos horticulteurs spécialisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions de 10 157$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal, de la Fondation du Pavillon et du jardin japonais et de la Fondation du Dr. Wu Yee Sun n'étant pas prévues au budget d'Espace pour la vie, il est nécessaire d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une formation de pointe et mise à jour des connaissances de notre personnel spécialisé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette contribution, la Division horticulture et collections ne pourra pas autoriser les formations à l'extérieur du pays à son personnel spécialisé en horticulture et ceux-ci se verront pénalisés au niveau du développement de leurs connaissances.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les formations auront toutes lieu au cours de l'année 2017.
Voici un estimé des dépenses à prévoir pour l'année 2017:

Déplacement	Employé	Fondation ou Société	
NAJGA 2017	Louis Rinfret	Fondation Pavillon et jardin japonais	1 287,00 $
		Amis du Jardin botanique	1 287,00 $
California Spring Trials 2017	Mireille Dubuc	Amis du Jardin botanique	3 617,00 $
8th World Bonsaï exhibition	Éric Auger	Fondation du Dr Wu	1 983,00 $
		Fondation Pavillon et jardin japonais	1 983,00 $
Total 2017			**10 157,00 $**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LIMOGES
Chef de division de l'horticulture du Jardin botanique de Montréal

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-01-11

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2017-01-13

CE : 30.004

2017/01/25 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 40.001

2017/01/25 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.002

2017/01/25
08:30

Dossier # : 1166968007

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 720-111 modifiant le Règlement de zonage 720 de la Ville de Beaconsfield

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement 720-111 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 dans le but de créer la zone P362 sur le lot 1 416 575 de la zone H362, et en partie dans les zones H363 et P367, de permettre la classe d'usage "Conservation (p2)", d'éliminer le groupe d'usage de type "Habitation (H)" et "Institutionnel et récréatif (INST)" de la zone H362, d'éliminer le groupe d'usage de type "Habitation (H)" d'une partie de la zone H363 et d'éliminer le groupe d'usage de type "Institutionnel et récréatif (INST)" d'une partie de la zone P367 », adopté le 21 novembre 2016 par le conseil municipal de Beaconsfield, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-10 10:48

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1166968007**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 720-111 modifiant le Règlement de zonage 720 de la Ville de Beaconsfield

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 décembre 2016, la Ville de Beaconsfield a transmis à la Ville de Montréal le règlement 720-111 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 dans le but de créer la zone P362 sur le lot 1 416 575 de la zone H362, et en partie dans les zones H363 et P367, de permettre la classe d'usage "Conservation (p2)", d'éliminer le groupe d'usage de type "Habitation (H)" et "Institutionnel et récréatif (INST)" de la zone H362, d'éliminer le groupe d'usage de type "Habitation (H)" d'une partie de la zone H363 et d'éliminer le groupe d'usage de type "Institutionnel et récréatif (INST)" d'une partie de la zone P367 », adopté le 21 novembre 2016.
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ainsi qu'au Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal (RCG 15-073), ce règlement doit faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) entré en vigueur le 1er avril 2015, puisqu'il modifie un usage dans des zones correspondant en tout ou en partie à l'affectation du territoire « Conservation ».

En cette matière, puisque ce règlement concerne une ville liée, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RGC 15-084).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2016-11-21 - Ville de Beaconsfield - 2016-11-462 - Adoption du règlement 720-110 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 dans le but de créer la zone P362 sur le lot 1 416 575 de la zone H362, et en partie dans les zones H363 et P367, de permettre la classe d'usage "Conservation (p2)", d'éliminer le groupe d'usage de type "Habitation (H)" et

"Institutionnel et récréatif (INST)" de la zone H362, d'éliminer le groupe d'usage de type "Habitation (H)" d'une partie de la zone H363 et d'éliminer le groupe d'usage de type "Institutionnel et récréatif (INST)" d'une partie de la zone P367 »;

- 2015-09-24 - CG15 0575 - Adoption du règlement RCG 15-073 sur l'examen de la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal - sommaire décisionnel 1156938001;
- 2015-01-29 - CG15 0055 - Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma d'aménagement et de développement - sommaire décisionnel 1140219001.

DESCRIPTION

Ce règlement modifie le zonage du lot 1 416 575 situé immédiatement à l'est du boulevard Lakeview dans le secteur du Bois Angell à Beaconsfield, un « bois et corridor forestier métropolitain » identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et au Schéma.
La modification lui attribue la classe d'usages « conservation » du groupe d'usages « parc et espace public ».

Ce lot a récemment été acquis par la Ville de Montréal aux fins de conservation et d'annexion au parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. Le zonage de conservation permet de confirmer la reconnaissance de ce terrain comme aire protégée, participant ainsi à accroître la part des aires protégées terrestres du territoire de l'agglomération.

JUSTIFICATION

La classe d'usages « conservation » ne contrevient pas aux composantes autorisées dans les grandes affectations du territoire du Schéma, soit « conservation » pour la partie nord du lot et « dominante résidentielle » pour la partie sud, puisque la conservation est permise dans les aires « conservation » ainsi que dans toutes les grandes affectations du territoire du Schéma.
Le règlement 720-111 ne déroge pas aux objectifs du Schéma et du DC. Il est donc conforme au Schéma.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications introduites par le règlement assurent la conservation d'une partie d'un territoire d'intérêt écologique identifié au Schéma, favorisant ainsi le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à cette décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard du règlement;

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie TELLIER
Conseiller(ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-12

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

Approuvé le : 2017-01-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-01-06

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.003

2017/01/25
08:30

Dossier # : 1162622008

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement 447-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme, du règlement 448-3 modifiant le Règlement de zonage et du règlement 449-2 modifiant le Règlement de lotissement du Village de Senneville

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement 447-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme (447), adopté le 28 novembre 2016 par le conseil municipal de Senneville, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'approuver le règlement 448-3 modifiant le Règlement de zonage (448), adopté le 28 novembre 2016 par le conseil municipal de Senneville, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
3. d'approuver le règlement 449-2 modifiant le Règlement de lotissement (449), adopté le 28 novembre 2016 par le conseil municipal de Senneville, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
4. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat au Village de Senneville.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-13 10:39

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1162622008**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement 447-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme, du règlement 448-3 modifiant le Règlement de zonage et du règlement 449-2 modifiant le Règlement de lotissement du Village de Senneville

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 novembre 2016, le Village de Senneville a adopté les règlements 447-2, 448-3, 449-2 et 452-2 qui modifient respectivement son règlement du plan d'urbanisme, son règlement de zonage, son règlement de lotissement et son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ces quatre règlements ont été transmis à la Ville de Montréal le 1er décembre 2016. Selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au règlement RGC 15-073, les trois premiers règlements énumérés doivent faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma), tandis que le quatrième n'y est pas soumis. En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation des trois premiers règlements conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RCG 15-084).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2016-11-1915 - 2016-11-28 - Conseil municipal de Senneville - Adoption des règlements 447-2, 448-3, 449-2 et 452-2.

- CG15 0055 - 2015-01-29 - Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma - Sommaire décisionnel addenda 1140219001.

DESCRIPTION

Les quatre règlements adoptés visent à autoriser et à encadrer le projet de développement « Senneville sur le parc » situé sur le terrain où se trouve l'ancien *Veterans Lodge* , à l'angle nord-est de l'avenue Pacific et du chemin de Senneville.
Le terrain visé par cette modification se situe à l'intérieur d'une aire d'affectation « Activités

diversifiées » au Schéma. Selon la carte 33 - Densité résidentielle du Schéma, un seuil minimal moyen de densité résidentielle (nombre de logements à l'hectare brut) de 8 logements est applicable sur le terrain.

Règlement 447-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme
Le règlement 447-2 apporte des modifications dans l'objectif concerné et dans le tableau de l'aire « Affectation redéveloppement » applicable sur le terrain en question. Les modifications apportées au plan d'urbanisme font en sorte de prévoir que, dorénavant, le tiers du site devra être voué à des fins économiques (industries légères de prestige, etc.) au nord du cours d'eau, alors que la partie restante du site pourra être planifiée à des fins résidentielles (incluant les usages parc, espace vert public et institutionnel) au sud du cours d'eau. La mention relative à la densité portant sur le nombre minimal et maximal de logements (entre 50 et 55) est retirée.

Règlement 448-3 modifiant le Règlement de zonage
Les modifications apportées au Règlement de zonage font en sorte de prévoir que, dorénavant, le tiers du site devra être voué à des fins économiques (industries légères de prestige, etc.) au nord du cours d'eau. La mention relative à la densité portant sur le nombre minimal et maximal de logements (entre 50 et 55) est retirée.

Les dispositions concernant la marge de recul et l'espace tampon applicables sur le terrain concerné sont ajustées de façon que la distance de 30 mètres s'applique dorénavant entre un bâtiment industriel et le centre du cours d'eau séparant les usages résidentiels. Des normes d'implantation et de lotissement des usages « habitation unifamiliale isolée » sont modifiées, soit les marges, le taux d'implantation maximal et la superficie minimale des terrains au lotissement.

Règlement 449-2 modifiant le Règlement de lotissement
Le règlement 449-2 consiste à modifier les dispositions particulières aux lots situés à l'extérieur d'une courbe de rue pour préciser que la longueur minimale de façade est de 15 mètres, ce qui respecte la disposition actuelle prévoyant qu'elle ne peut atteindre 20 mètres dans cette zone (« zone RED-01 »).

JUSTIFICATION

Les modifications apportées au plan d'urbanisme du Village de Senneville par le règlement 447-2 et au Règlement de zonage par le règlement 448-3 sont jugées conformes aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC. En effet, la vocation de l'aire d'affectation n'est pas remise en question et les prescriptions minimales en matière de densité résidentielle sont toujours respectées, vu le maintien de la prescription de la densité minimale nette de 10 logements à l'hectare dans le plan d'urbanisme et le Règlement de zonage. Il appert qu'aucune disposition du règlement 447-2 n'est assujettie au DC.
La spécification apportée par le règlement 449-2 au Règlement de lotissement concernant la largeur sur la ligne avant est jugée conforme aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC, puisque le tableau de l'article 4.8.2 du DC ne contient aucune norme à ce sujet lorsque les deux services (égout et aqueduc) sont présents. La zone concernée sera desservie par les deux services.

Le règlement 447-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme, le règlement 448-3 modifiant le Règlement de zonage et le règlement 449-2 modifiant le Règlement de lotissement sont donc conformes aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre l'entrée en vigueur des règlements 447-2, 448-3 et 449-2 modifiant respectivement le règlement du plan d'urbanisme, le Règlement de zonage et le Règlement de lotissement du Village de Senneville lors de la délivrance du certificat de conformité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard des règlements 447-2, 448-3 et 449-2, puisque les deux derniers règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-15

Monique TESSIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-01-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-01-12

CE : 60.001

2017/01/25 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS